

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 160 (2016)

Artikel: Oujon, la destinée cartographique d'une chartreuse après sa suppression
Autor: Auberson, Laurent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Oujon, la destinée cartographique d'une chartreuse après sa suppression

De l'ancienne chartreuse d'Oujon, fondée probablement en 1146 et supprimée au début de l'année 1537, nous ne possédons qu'une seule représentation figurée que l'on peut dater sûrement du temps de son existence. Il s'agit de l'image peinte sur le triptyque de la chartreuse de Maria Saal à Buxheim, daté entre 1507 et 1513. Ce tableau, conservé aujourd'hui au Musée national à Nuremberg, montre, regroupées par provinces, l'ensemble des chartreuses qui existaient alors. Les représentations ne sont pas purement conventionnelles et révèlent souvent des détails architecturaux ou topographiques qui attestent une connaissance assez précise, quoique inégale d'une maison à l'autre, de la réalité des lieux. Il est permis de supposer que l'artiste a disposé au moins de descriptions ou d'esquisses. Toutefois, il est difficile de se fonder sur ces images pour des reconstitutions archéologiques. Le propos de l'œuvre est différent: l'artiste, agissant pour un commanditaire, y témoigne un goût manifeste et répandu à son époque pour les paysages expressifs servant de décor à des scènes ou des motifs religieux. Il s'agissait en fait de montrer la « famille » cartusienne dans son intégralité, à la fois diverse et unie. Le triptyque de Buxheim a fait l'objet d'études détaillées et il n'y a pas lieu d'y revenir ici¹.

La cartographie née des contestations de frontières dans le haut Jura au XVI^e siècle – Le point de vue franc-comtois

Pour la suite, toute l'histoire de la représentation cartographique de la chartreuse d'Oujon est postérieure à la suppression du couvent. Dès lors, notre intérêt se portera, dans un premier temps, non plus tant sur la valeur des cartes anciennes comme témoignage archéologique que sur la signification à donner à la représentation d'un site déserté. Comme les cartes anciennes (de grande échelle surtout) ont souvent été réalisées dans un but précis de délimitation de frontières, nous devons commencer par rappeler dans leurs grandes lignes les conséquences territoriales de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois. Deux raisons font que l'évocation de cette histoire ne nous éloigne pas de notre sujet. Premièrement, le conflit frontalier dont il va être question est le résultat direct de la reprise des seigneuries territoriales des couvents vaudois par la République de Berne dès 1536, et deuxièmement, les représentations cartographiques auxquelles il a donné lieu sont révéla-

trices de la charge symbolique que contenaient encore ces monastères après leur suppression.

Devenus maîtres du Pays de Vaud en 1536, les Bernois, propagateurs de la foi réformée, prononcent la suppression des établissements religieux en tant que communautés religieuses et en tant que seigneuries temporelles. Certaines de ces seigneuries couvraient des territoires assez étendus (Romainmôtier par exemple) et il est probable que si les Bernois ont repris une partie de ces unités territoriales dans le découpage du pays en bailliages, cela ne tient pas seulement à des considérations pragmatiques – d'autant moins qu'il n'y avait pas nécessairement continuité dans l'administration – mais encore au prestige attaché aux anciens monastères, dont la suppression retentissante fut l'une des manifestations les plus spectaculaires de l'introduction de la Réforme.

Dans ses conquêtes occidentales, Berne doit assurer ses frontières face au duc de Savoie, qui tente par la voie diplomatique de récupérer le Pays de Vaud, et face au Comté de Bourgogne, terre d'Empire passée en 1548 à la branche espagnole des Habsbourg et bastion du catholicisme. En 1564, le traité de Lausanne conclu avec la Savoie prévoit, contre la cession définitive du Pays de Vaud, la restitution par Berne du Chablais et du Pays de Gex². De ce côté, la situation est ainsi stabilisée.

Avec la Franche-Comté, le conflit est à la fois plus local (il porte essentiellement sur la possession de Saint-Cergue et le tracé exact de la frontière entre la vallée de Joux et la région de la Dôle) et plus long, puisqu'il ne sera réglé durablement qu'en 1606 par une sentence d'arbitrage, puis par un traité en 1648 (fig. 1). D'un côté, l'abbaye de Saint-Claude, puissante seigneurie ecclésiastique, sorte d'enclave dans le comté de Bourgogne, détentrice d'une vaste « Terre », se réclame des droits qu'elle prétend posséder depuis l'époque de Charlemagne sur la haute vallée de l'Orbe et même la vallée de Joux, d'où elle a été évincée par les prémontrés³. De l'autre côté, Berne se pose en successeur des chartreux d'Oujon et revendique purement et simplement ce qui était le désert du monastère, dont la frontière passait sur le cours de l'Orbe et englobait Les Rousses et la Montagne des Tuffes avec la vallée des Dappes. Le conflit se déroule sur trois niveaux. Premièrement un niveau politique dont nous venons de voir les enjeux. Deuxièmement un niveau économique, avec la concurrence pour la maîtrise des ressources non

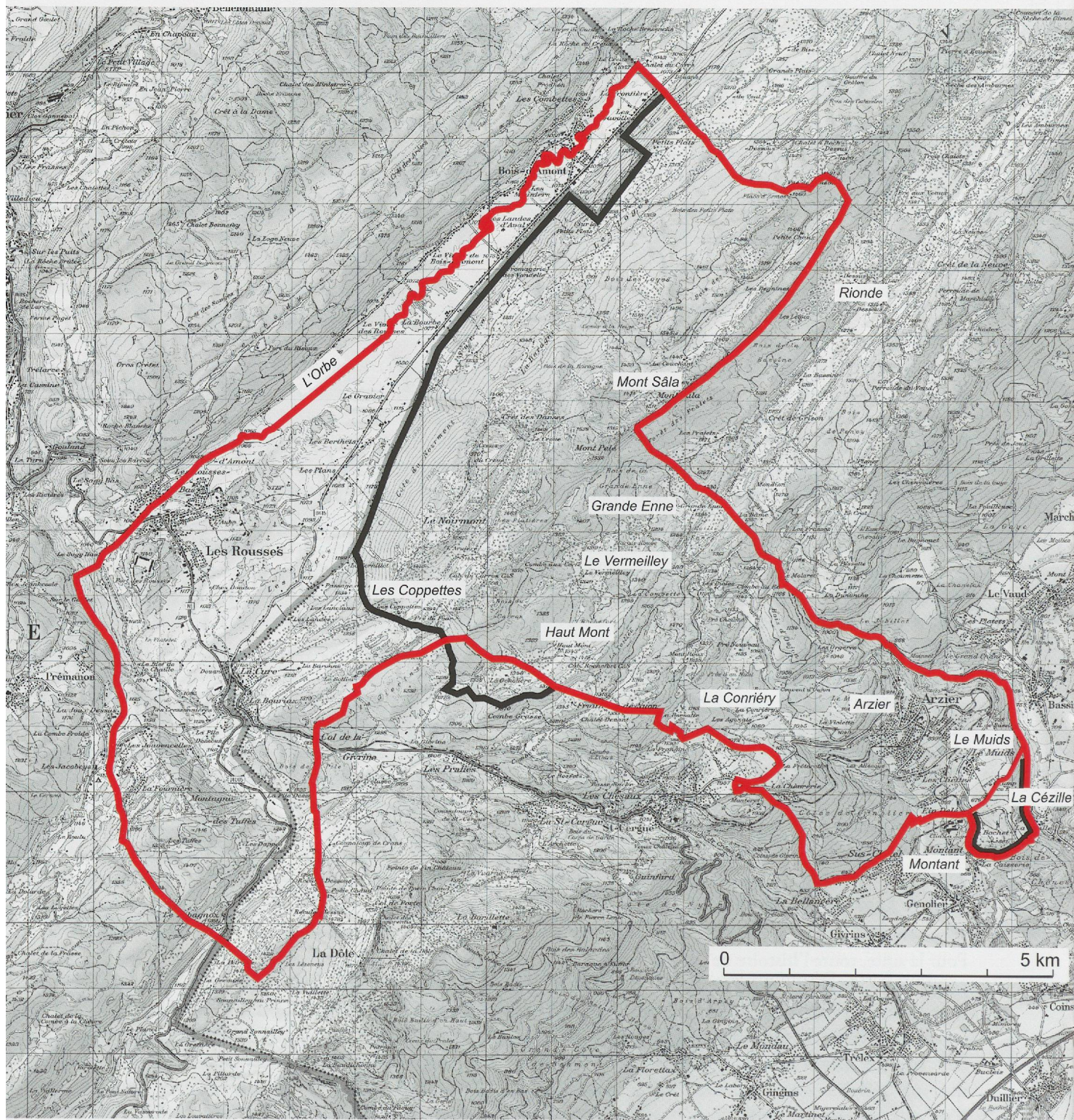


Fig. 1 - Situation topographique de l'ancienne chartreuse d'Oujon dans son désert. L'échelle est donnée par le quadrillage kilométrique. En rouge: territoire de l'actuelle commune d'Arzier. En noir: extension approximative du désert de la chartreuse. Reproduit avec l'autorisation de l'Office fédéral de topographie du 14 décembre 2011.

négligeables que procurent les bois et les alpages; les documents, côté bernois surtout, montrent une intensification des accensements au XVI^e siècle. Troisièmement, il s'agit d'un conflit confessionnel dans lequel chacune des parties nourrit l'espoir de conquérir ou de reconquérir l'autre. Tout près de là et à la même époque précisément, le pays de Gex, devenu français

en 1601, est progressivement recatholicisé, tandis que dans le Chablais, également cédé par les Bernois, François de Sales s'active à la conversion des protestants. C'est très probablement dans ce contexte qu'a été établie une carte-vue en partie aquarellée, dessinée sur un document unique qui a été plié pour son usage ancien. Cette carte est conservée aux Archives départementales

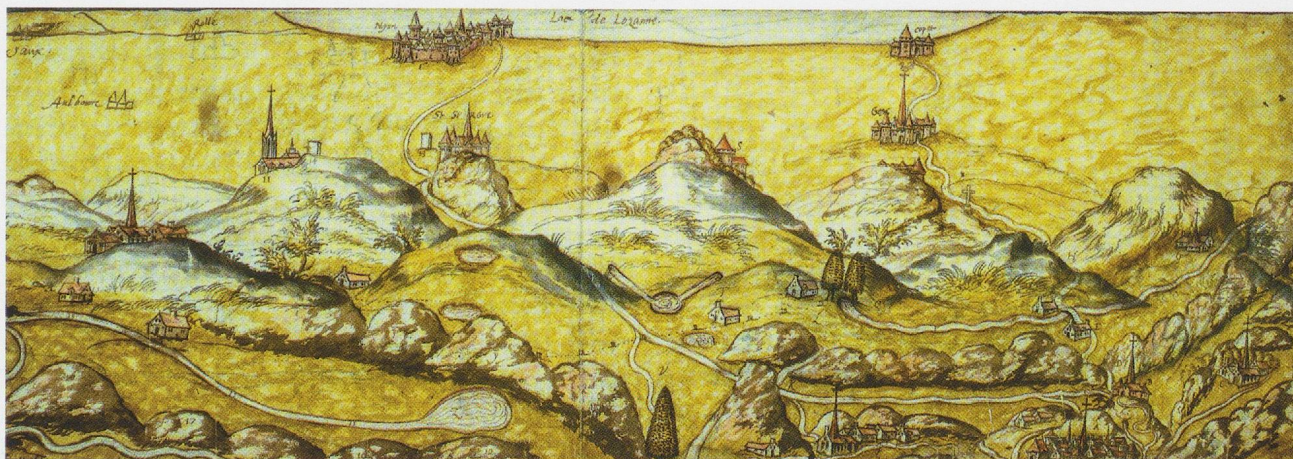


Fig. 2 - Carte franc-comtoise des environs de 1600. Dimensions: 197 x 24 cm. Détail. ADD, ms. 245.

du Doubs, à Besançon⁴ (fig. 2). Nous n'avons plus le dossier qu'elle devait accompagner et la carte ne porte ni date ni d'autre inscription qu'une légende – assez précise – renvoyant à des chiffres et à des lettres. Le point de vue du cartographe est le comté de Bourgogne, le lac Léman (« lac de Lozanne ») étant au sommet de la carte. Ce précieux document a été présenté dans deux publications de l'Association des Amis des Archives de Franche-Comté, avec des datations contradictoires. Dans la première, le catalogue d'une exposition de 1995, la carte est datée des premières années du XVI^e siècle, c'est-à-dire du temps où les monastères vaudois étaient encore occupés par des religieux⁵. La seconde réunit des documents relatifs au point culminant des contestations de frontière entre Berne et la Franche-Comté dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, à savoir l'incursion de troupes bernoises dans la région des Rousses en 1593. La même carte est ici datée de la fin du XVI^e siècle voire du début du XVII^e, et interprétée dans la perspective de l'arbitrage de 1606⁶.

Après avoir adopté la datation haute dans la monographie sur Oujon, nous nous rallions maintenant à la datation basse. Résumons les arguments en faveur de chacune des datations. En faveur de la datation haute, trois arguments nous paraissent dignes d'être examinés, en dehors de toute considération paléographique :

- les monastères côté vaudois (Lac-de-Joux, Oujon, Bonmont) sont désignés comme tels
- l'église d'Oujon est intacte (alors que le clocher est figuré démoli sur une carte bernoise de 1572 dont il sera question plus bas)
- le château de Joux et les villages des Fourgs et des Verrières de Joux sont intégrés à Neuchâtel, selon ce que suggère le tracé d'une ligne non continue (or le château de Joux, de 1480 à 1507, appartient aux Hochberg, la famille comtale de Neuchâtel⁷).

Les deux premiers arguments ne sont pas absolument probants, étant donné la grande part de convention dans les représentations cartographiques anciennes. Il

n'est pas nécessaire – surtout si la carte est dressée dans le territoire resté catholique – que les établissements religieux existent encore en tant qu'institutions pour qu'on les figure sous la forme de bâtiments intacts. L'argumentation de la conservation des bâtiments perd encore de sa force sous l'effet d'une contradiction qui apparaît sur la carte elle-même. On y voit en effet aussi représenté Saint-Cergue comme un site fortifié, sur la droite de la route du col en direction de Nyon. Il s'agit donc de l'emplacement de l'ancien château et non du village. Or le château, construit au XIV^e siècle par les seigneurs de Thoire-Villars avec l'assentiment de l'abbé de Saint-Claude, avait été démoli par les Bernois durant les guerres de Bourgogne, en 1476. Mais on comprend l'intérêt qu'il pouvait y avoir, du côté franc-comtois, à le représenter comme une forteresse intacte. Le troisième argument paraît plus solide. Théoriquement, on pourrait même penser que le tracé de cette frontière est la raison d'être de la carte. Mais cela ne peut guère être le cas en réalité, parce que la région des Fourgs est tout à fait marginale sur le document. Nous touchons ici à la question essentielle, qui est la raison pour laquelle la carte a été établie. Si en effet l'on examine les arguments en faveur de la datation basse, on peut retenir les éléments suivants :

- la frontière la plus précisément dessinée (vers le lac des Rousses) passe sur le flanc du Noirmont (résultat des négociations entre Berne et la Franche-Comté espagnole) et non sur le cours de l'Orbe, ce qui était la situation de fait à la fin du Moyen Âge; dans le domaine du droit, les choses étaient plus complexes, puisque le même empereur Frédéric I^{er} Barberousse, en 1178 et 1184 respectivement, avait octroyé un diplôme à la chartreuse d'Oujon, fixant les limites de son désert sur le cours de l'Orbe, et « confirmé » à l'abbaye de Saint-Claude le prétendu diplôme de Charlemagne qui faisait s'étendre sa Terre jusqu'à la crête du Noirmont; l'enchevêtrement territorial était patent, mais la contradiction peut se résoudre par la prise en compte

de la nature différente des deux territoires en question: d'un côté une ancienne principauté féodale (Saint-Claude) et de l'autre un territoire avant tout économique qui peut empiéter sur la première⁸; quoi qu'il en soit, aucun document, entre le milieu du XIV^e siècle et la conquête bernoise, ne permet de penser que la frontière de l'Orbe ait été contestée;

- le tracé de la frontière est effectivement la raison d'être essentielle du document: il détermine la qualité du détail de la représentation (ce qui doit aussi relativiser notre jugement moderne sur l'exactitude topographique);

- cette frontière semble correspondre aux termes de la sentence d'arbitrage de 1606⁹.

La datation haute nous paraît donc devoir d'autant plus être écartée qu'elle ne peut donner aucun motif convaincant pour l'établissement d'une carte dont l'objet essentiel est de toute évidence le tracé d'une frontière contestée. On peut donc imaginer que ce document a été apporté aux négociations par les représentants du parti franc-comtois.

Le répertoire des signes conventionnels utilisés (villes de taille diverse comme Nyon, Saint-Claude, Coppet ou Gex), villages avec église, fermes isolées (fruitières d'alpage servant de repères) est assez conforme aux usages de la cartographie du XVI^e siècle¹⁰. Quant aux établissements religieux abandonnés, il y en a trois dans la zone d'intérêt majeur. L'ancienne abbaye de prémontrés du Lac-de-Joux est plutôt dessinée comme un village groupé autour d'une église. L'ancienne abbaye cistercienne de Bonmont, à moitié cachée par la Dôle et signalée par la lettre S, présente une tour massive sans croix. La chartreuse d'Oujon enfin (signalée par le numéro 11 et dite dans la légende « *Abaye d'Augeon* ») frappe par la qualité expressive du dessin du clocher de l'église, qui n'a sans doute jamais existé ainsi, avec ses gables et sa flèche très élancée, qui sont typiques du gothique finissant et donnent au monument une singulière individualité, ce motif de dessin architectural ne se retrouvant nulle part ailleurs sur la carte. On distingue encore, en plus de l'église et en partie caché par elle, un autre bâtiment.

Deux générations après sa suppression, la chartreuse reste donc, du point de vue comtois, un élément marquant du paysage. Dans ce contexte de tensions confessionnelles, sa « promotion » erronée au rang d'abbaye est peut-être un signe de la place qu'elle occupait encore dans la perception collective. Dans tous les cas, le contraste est indéniable avec la figuration quasiment contemporaine d'une église d'Oujon à clocher ruiné sur la carte bernoise dont il sera question plus loin.

Un dernier élément figurant sur la carte franc-comtoise doit être encore être signalé. Il s'agit de deux grandes bornes, portant les numéros 13 et 14. La première,

près de Saint-Cergue, est dite « *Pierre inscrite* », sans autre précision. L'identification de ce monument, qui devait être bien visible dans le paysage, sans pour autant marquer une frontière, est problématique. Il paraît se trouver au bas du col de Saint-Cergue; à défaut de mieux, une identification comme miliaire romain (aujourd'hui disparu) peut être risquée à titre d'hypothèse. La seconde borne, juste au-dessus d'Oujon, est ainsi décrite: « *Pierre où est insculpé une croix droite de levant et une croix de saint André de couchant* ». La description fait penser à une borne frontière (puisqu'il y a deux faces à emblème distinct), mais si frontière il y a, ce n'est pas celle qui fait l'objet des contestations à l'origine de l'établissement de la carte.

Malgré l'imprécision topographique, il est certain en effet que cette pierre se trouve bien au-delà du cours de la haute Orbe, sur une éminence proche de la chartreuse; la pierre laissant notre monastère à gauche, le mont en question pourrait être le Noirmont, dernier versant avant la frontière (mais entre le Noirmont et le cours de l'Orbe, la topographie est fortement déformée). Si cette localisation est exacte, il serait théoriquement possible de voir dans cette borne une marque de la limite du désert d'Oujon, qui d'après notre reconstitution devait passer environ à mi-distance entre le sommet du Noirmont et le col de la Givrine. La ligne suit à cet endroit un tracé plutôt NW-SE que N-S, mais cela pourrait encore convenir pour une désignation « *levant/couchant* ». Reste le problème des croix d'emblème.

La « *croix droite* » devrait logiquement se trouver du côté du désert de la chartreuse, et l'association d'une croix droite à Oujon ne peut être exclue: on connaît en effet l'empreinte du sceau de la chartreuse, qui montre une croix à double traverse, sans globe¹¹.

La croix de Saint-André soulève davantage de difficultés. En termes de seigneuries territoriales, le voisin de la chartreuse d'Oujon est ici la Terre de Saint-Claude, avec laquelle il y a d'ailleurs eu en 1335 conflit ouvert, aussi mal expliqué dans ses motifs précis que sans suite connue¹².

Mais ni les armoiries ni le sceau de Saint-Claude ne présentent de croix de Saint-André. Si l'interprétation comme borne délimitant le désert d'Oujon n'est pas assurée, en revanche, l'insistance mise sur cet élément par le parti franc-comtois, tout comme la représentation, en vis-à-vis, du château de Saint-Cergue intact, pourraient assez bien s'expliquer comme un rappel – plus ou moins conscient – du temps pas si lointain où Saint-Claude étendait sa domination incontestée sur Saint-Cergue et voisinait sous le Noirmont directement avec le désert de la chartreuse. Et cela d'autant plus que la borne en question ne figure pas sur la carte établie par les négociateurs bernois.

Excursus 1: Un témoin matériel du bornage du désert d'Oujon?

La représentation de bornes sur les cartes anciennes nous amène à faire un petit détour. Dans son étude sur les anciennes bornes vaudoises, Jean-François Robert¹³ signale une borne portant sur une de ses faces la date de 1668 au-dessous d'une croix droite, visible encore à l'entrée du pâturage de la Petite-Enne, sur le territoire de l'actuelle commune d'Arzier, donc à l'intérieur du désert de la chartreuse d'Oujon (du moins tel que nous le reconstituons), près de ses confins nord-est¹⁴ (fig. 3 et 4). En raison de la postériorité du millésime par rapport à la suppression du couvent, la borne, faute de mieux, a été considérée jusqu'ici comme une « borne de juridiction ».

Notons au passage que du temps de la chartreuse, la limite de son désert, à environ huit cents mètres de l'emplacement de la borne si l'on mesure la distance à l'actuelle frontière communale, constituait déjà une limite de juridiction. Mais il y a d'autres informations et hypothèses à tirer de cette borne.



Fig. 3 - Borne ayant probablement marqué l'entrée d'un pâturage de la chartreuse d'Oujon, la Petite-Enne. Croix sur la face principale; millésime 1668 (gravé ultérieurement ?). Photo: auteur.

Un fait tout d'abord, qui ne laisse pas de surprendre: la croix grecque pattée, très simple, est un motif que l'on ne retrouve sur aucune autre borne vaudoise connue, si ce n'est sur deux bornes que J.-F. Robert met justement en relation avec des établissements religieux (pour l'une l'abbaye cistercienne de Haut-Crêt, près d'Oron,

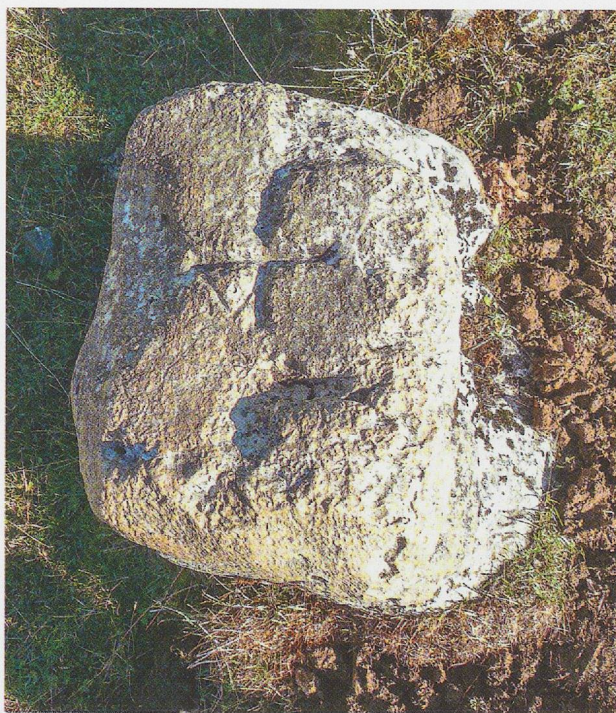


Fig. 4 - Croix sur la face supérieure. Photo: auteur.

et pour l'autre le prieuré clunisien de Romainmôtier). Ces deux dernières bornes ne portent pas de date: en d'autres termes, pas de millésime qui pourrait contredire une datation encore médiévale.

Cela nous amène à émettre l'hypothèse d'un millésime gravé ultérieurement sur la borne de la Petite-Enne. Une autre raison encore nous incite à supposer que la borne est bien un témoin direct du marquage des limites du désert d'Oujon: c'est qu'au XVII^e siècle, les bornes indiquant une limite de juridiction ou de seigneurie montrent de véritables armoiries (communales ou seigneuriales), dont leurs détenteurs étaient bien trop fiers pour renoncer à cette occasion de les afficher. Certes, on ne résout pas ainsi la question du millésime: pourquoi 1668?—Il se trouve que le milieu du XVII^e siècle représente une étape importante dans l'histoire de la commune d'Arzier, à laquelle les chartreux avaient jadis donné naissance de fait (en attirant des colons) et de droit (en leur octroyant des franchises par une chartre de 1304¹⁵).

En 1657 en effet, la communauté d'Arzier, qui dépendait depuis 1536 du châtelain de Nyon, en est séparée par Berne pour former une juridiction particulière; en 1664, la commune accède à la seigneurie sur le village, et dès 1668, il existe un seul châtelain pour les cours de justice de Saint-Cergue et d'Arzier¹⁶. Dans ce contexte, l'apposition d'un millésime sur une borne existante prendrait tout son sens.

On imagine moins facilement que cette borne, demeurant singulièrement isolée, ait pu être plantée en cet endroit si retiré au XVII^e siècle.

Dans le système territorial de la chartreuse, elle avait en

revanche une raison d'être non seulement comme une marque tangible (parmi d'autres probablement) des possessions du couvent, ainsi que nous l'avons rappelé, mais aussi parce qu'elle concerne très précisément un lieu (l'Enne) dont les habitants d'Arzier, aux termes de la charte de franchises de 1304, n'avaient pas le droit de s'approcher tant qu'y paissait le bétail du couvent¹⁷. Ainsi pourrait même s'expliquer la non-coïncidence avec la frontière communale actuelle: les chartreux auraient voulu marquer l'entrée du pâturage, côté chemin, et non son extrémité, où le risque d'empiètement était jugé moindre (à moins qu'une autre borne n'ait aussi été plantée là). La borne se trouvait donc à un endroit fréquenté pour l'exploitation des pâturages, et les habitants d'Arzier l'ont toujours connue. Ayant retrouvé, après plus de cent ans de régime bernois, une plus grande autonomie communale, ils ont voulu marquer cet évènement important par une référence – qui ne peut guère ne pas avoir été explicite – à leurs anciens seigneurs les moines chartreux, dont on ne sache pas qu'ils aient eu jamais à se plaindre.

Le point de vue bernois

Après la conclusion du traité de Lausanne en 1564, nous l'avons dit, la République de Berne doit s'occuper de sa frontière occidentale. En 1571, un incident (vol de bétail commis par les gens de Septmoncel) amène les Bernois à faire établir des cartes et à réunir et recopier toutes les chartes médiévales qu'ils entendent produire à l'appui de leurs revendications. Les Archives cantonales vaudoises conservent deux dossiers de cartes relatives à cette affaire. Le premier¹⁸ se présente sous la forme d'esquisses au graphisme sommaire (dessin à la plume) (fig. 5). Outre la frontière, on y distingue les éléments topographiques (cours d'eau, sommets) qui aident à sa fixation, les routes (qui permettent de mieux comprendre les enjeux), les localités et les alpages. À la différence de localités plus importantes (Nyon et Saint-Claude), Saint-Cergue n'est figurée que par un groupe de maisons faisant face au château ruiné. On est frappé par le détail de la représentation des fruitières d'alpages, qui paraît exhaustive même sur ce brouillon et même dans les zones qui ne



Fig. 5 - Brouillon de carte des négociateurs bernois, vers 1571. Détail. ACV, GC 423.

sont pas à proximité immédiate de la ligne frontalière. Cette abondance d'informations sur les fruitières, qui sont toutes nommées précisément, nous paraît témoigner de l'importance économique du conflit frontalier. L'ancienne chartreuse, appelée simplement « Oujon » est représentée sous la forme d'un groupe compact de bâtiments. Ce dessin est plus modeste que celui utilisé pour l'ancienne abbaye de prémontrés du Lac-de-Joux, qui est comparable à Saint-Claude.

Le second dossier¹⁹ contient quatre cartes plus élaborées qui ont peut-être été emportées par les négociateurs bernois. Dessinées à la plume, celles-ci couvrent respectivement les bailliages de Nyon, Morges (pour l'ancienne abbaye du Lac-de-Joux), Romainmôtier et Yverdon. Sont recensées ici très systématiquement toutes les chartes dont Berne entendait se prévaloir en qualité de successeur des seigneuries ecclésiastiques confisquées. Sur la carte concernant le bailliage de Nyon, comme sur les autres également, les voies de communication sont un élément important de la représentation graphique. Leur tracé fait apparaître l'im-

portance de Saint-Cergue: la route du col est comme la colonne vertébrale de la carte, avec l'axe principal en direction de Morbier (c'est-à-dire le comté de Bourgogne) et l'embranchement vers Saint-Claude (fig. 6). Pour représenter la chartreuse d'Oujon, on a renoncé au groupe de maisons qui figurait sur le brouillon, au profit d'une église plus imposante qui, malgré son clocher ruiné, nous paraît devoir souligner le caractère seigneurial de l'ancien établissement religieux, lequel se trouve ainsi mis à égalité de niveau sémiographique avec Saint-Claude (église intacte), Bonmont et Saint-Cergue. Cette mise en évidence est d'autant plus frappante que la seigneurie n'a pas subsisté en tant que telle, que l'église est désaffectée (les paroissiens d'Arzier ont la leur depuis le début du XIV^e siècle), qu'aucun village ne s'est formé autour du monastère (lequel au contraire avait tout fait pour qu'il n'en fût pas ainsi) et que le site, en retrait de la route, est d'ores et déjà promis à un abandon quasi total. L'importance accordée à cet établissement délaissé s'explique à notre sens par son passé de seigneurie territoriale et par sa signification



Fig. 6 - Carte des négociateurs bernois mise au net, vers 1571. Détail. ACV, Bq 2.

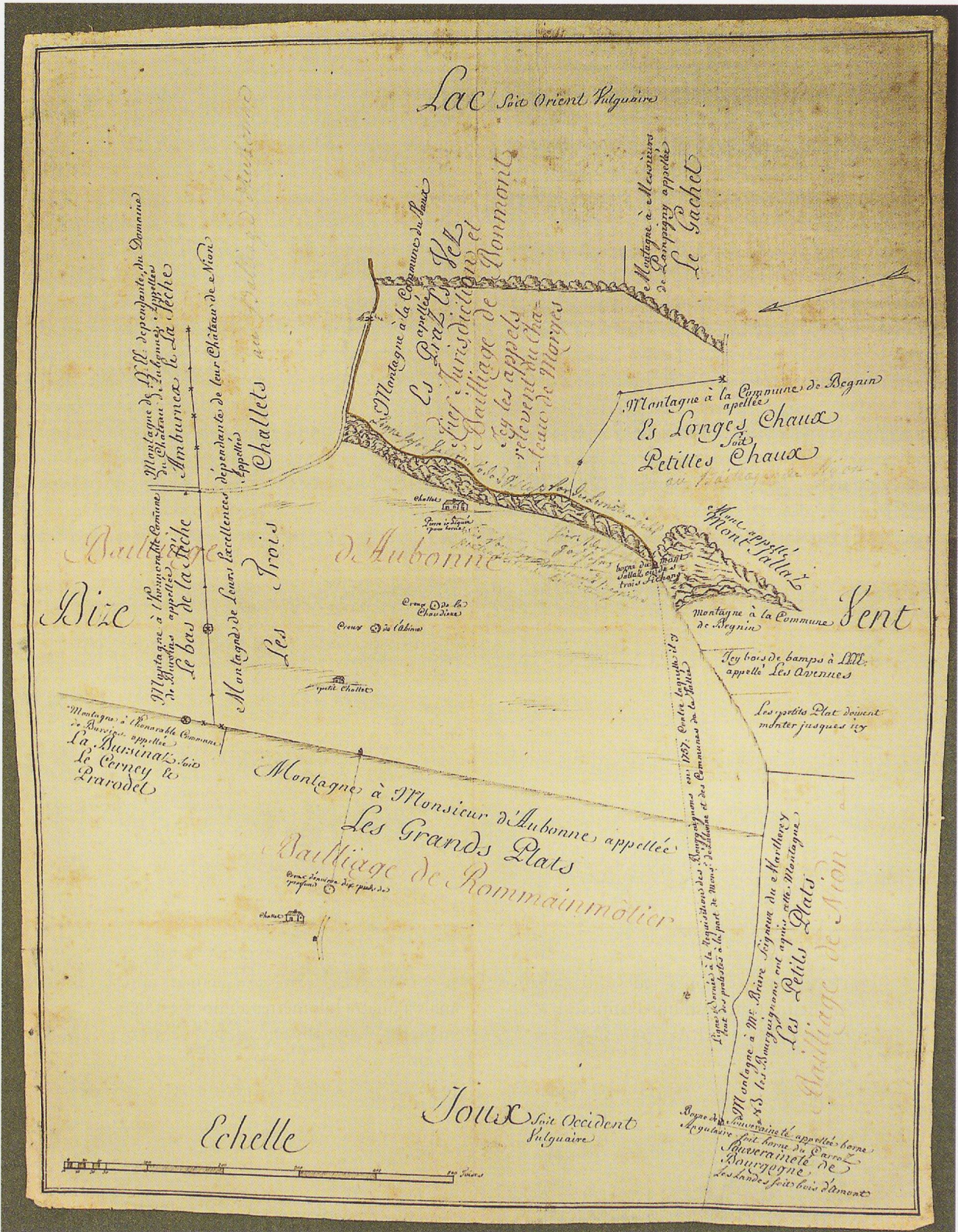


Fig. 7 - Plan de délimitation des bailliages de Nyon, Aubonne et Romainmôtier, deuxième moitié du XVIII^e s. Le nord est à gauche. ACV, GC 776.

comme référence pour le tracé de la frontière. Dans les négociations à propos de terres aux alentours du col de Saint-Cergue, c'est en effet toujours « à cause d'Oujon » que Berne fait valoir ses revendications.

Le dessin choisi pour l'ancienne abbaye cistercienne de Bonmont est intéressant parce que sans pareil sur toutes les quatre cartes: on n'est plus sûr de reconnaître l'église, alors déjà transformée en bâtiment rural, mais plutôt deux bâtiments voisins, dont l'un en forme de tour, à l'intérieur d'une enceinte crénelée. Il est difficile d'interpréter cette dernière autrement que comme l'ancienne clôture monastique, mais son aspect est étonnamment imposant²⁰. L'abbaye sécularisée n'a plus alors que le statut de domaine administré par un gouverneur dépendant du bailli de Nyon, mais – fait très révélateur de la continuité des établissements religieux comme lieux d'expression du pouvoir – Bonmont sera érigé en bailliage autonome en 1711, sans que l'on puisse voir dans cette promotion une quelconque motivation stratégique (il suffit pour s'en convaincre d'un coup d'œil à la carte des voies de communication, dont Bonmont est sensiblement à l'écart): pure affaire de prestige, donc, et d'ailleurs matérialisée peu après par la construction d'un château.

À Saint-Cergue domine le château, aussi imposant par sa masse qu'irréversiblement ruiné. Ce mode de représentation très appuyé offre un contraste frappant et certainement pas fortuit avec la figuration d'un château de Saint-Cergue intact sur la carte franc-comtoise. Au moment de l'établissement de la carte, la localité fait l'objet de vives contestations entre Berne (qui agit en successeur de la châtellenie de Nyon, laquelle au XV^e siècle avait étendu sa juridiction sur Saint-Cergue) et l'abbaye de Saint-Claude, en possession de l'église de Saint-Cergue depuis le début du XII^e s. au moins.

Observons encore que la chartreuse d'Oujon est entourée des alpages accensés aux diverses communautés dont – jusqu'à nos jours encore – elles ont conservé le nom: Nyon (lieu-dit aujourd'hui Fruitières), Coppet (Les Coppettes), Arzier (L'Arzière), Genolier (La Genolière), Begnins (Les Begnines).

Appréciation générale des cartes établies dans le contexte du conflit frontalier

Toutes ces cartes ont été dressées dans un but bien précis qui s'est concrétisé dans la sentence arbitrale de 1606. Mais pour notre propos, l'essentiel est ici de remarquer qu'indépendamment de leur fonction première, elles nous offrent, par l'examen de la représentation graphique, des renseignements assez riches sur la valeur accordée, dans l'esprit des agents de l'autorité, à certains éléments du paysage non seulement naturel, mais aussi bâti. Il n'y a pas que pure convention dans les choix graphiques – plus ou moins explicites – faits

par les dessinateurs. Peut-être même l'historien doit-il voir dans le caractère spontané de ces documents une aubaine, parce qu'il est un révélateur de pondérations qu'une codification cartographique plus systématique aurait atténuées ou fait entièrement disparaître. Cette qualité, dans la perspective d'un questionnement historique (et non quant à l'histoire des techniques cartographiques) nous semble se manifester dans trois éléments. Les deux premiers concernent des monuments qui ont une place éminente comme emblèmes de pouvoir: les châteaux et les monastères, et pour ces derniers, il faut souligner la remarquable continuité de cette fonction malgré la sécularisation consécutive à la Réforme. Le troisième élément est constitué par les fruitières, dont nous avons remarqué la précision exhaustive (sans aucune comparaison possible avec le dessin des villages), témoin manifeste de leur importance comme base économique d'une région de montagne dont la mise en valeur n'est pas encore achevée.

Excursus 2: un rebondissement cartographique tardif du conflit frontalier

L'arbitrage de 1606, puis le traité de 1648²¹ n'ont manifestement pas suffi à apaiser totalement les méfiances réciproques ni à éteindre les revendications respectives. Il existe en effet aux Archives cantonales vaudoises un plan de délimitation des bailliages de Nyon, Aubonne et Romainmôtier²² (fig. 7). Ce document n'est pas daté, mais il porte une référence à un bornage de 1757, ce qui permet de le situer entre cette année-là et 1798 (fin du régime des bailliages bernois). Il ne s'agit ni d'une carte géographique complète, ni d'un plan cadastral, mais d'un plan assez schématique focalisé sur une borne dite « du Mont Sallaz ou des trois fichons ». Les lieux-dits des environs et les diverses précisions topographiques sur les limites rendent la localisation aisée. La borne en question ne se trouve pas sur le sommet (1510 m) actuellement appelé Mont Sâla, mais à quatre kilomètres au nord-est, dans le prolongement du même plissement, sur le sommet coté 1409 m (coordonnées 504.460/154.070). Le Mont Sâla lui-même est cité dans la charte de franchises octroyée en 1304 aux habitants d'Arzier, dans un contexte qui laisse entendre que l'on se trouve à l'intérieur du désert²³. À proximité, les lieux-dits « Petite Chau » et « Rionde » suggèrent une identification avec la « *Calmes rotunda* » donnée comme limite septentrionale du désert dans plusieurs chartes d'Oujon. Pour notre propos, l'intérêt de cette borne n'est pas qu'elle ait marqué la jonction entre les trois bailliages, mais qu'elle soit le point d'aboutissement d'une ligne droite dont l'autre extrémité est désignée comme « borne de souveraineté appelée borne angulaire soit borne du Carroz », c'est-à-dire très précisément le point frontière

actuel sur la route de Bois-d'Amont à la vallée de Joux (lieu dit aujourd'hui « Carre »). Plus intéressant encore, on lit le long de cette ligne la remarque suivante: « Ligne bornée à la réquisition des Bourguignons en 1757, contre laquelle il y eut des protestes à la part de Mons^r d'Aubonne et des Communes de la Vallée ». La demande de ces Bourguignons – entre-temps passés sous la souveraineté du royaume de France – ne laisse pas d'étonner puisqu'elle s'applique à un territoire qui leur est étranger, et la seule explication que nous pouvons lui donner est qu'elle exprime une revendication dont, plus de deux siècles après la conquête bernoise, les Franc-Comtois n'avaient pas fait le deuil, cultivant probablement le vague espoir de recouvrer au nom de l'abbaye de Saint-Claude ce versant du Noirmont qui avait fait jadis partie de son vaste territoire, grignoté ensuite par l'abbaye du Lac de Joux et par la chartreuse d'Oujon²⁴.

La consolidation du territoire: les cartes générales de la République de Berne

Ayant traité d'un ensemble de cartes qui, par le motif même qui les a fait établir, accordent une importance privilégiée à certains bâtiments et à certains éléments topographiques, il nous faut aborder maintenant des cartes plus générales, au graphisme plus uniformisé et plus systématique, et d'un propos – théoriquement du moins – plus neutre. Une fois constitué et peu à peu consolidé pour plusieurs siècles, le territoire de la République de Berne reçoit sa codification cartographique, qui est en même temps la célébration d'un État qu'une série de conquêtes (l'Argovie et le Pays de Vaud seront les plus durables) a considérablement agrandi en moins d'un siècle et demi. De 1567 à 1577, Thomas Schoepf, médecin de la ville de Berne, entreprend un relevé cartographique complet du territoire bernois. Il emploie des moyens assez précis pour mesurer les longitudes et les latitudes, ainsi que les distances depuis Berne ou d'autres villes. Autre aspect intéressant de cette œuvre, il s'agit des premières cartes gravées selon la technique de l'eau-forte, et non plus sur bois, ce qui constitue un notable gain de précision²⁵. Malgré le souci d'exactitude manifesté par la méthode de relevé et par le procédé de gravure, il s'agit encore d'une carte-vue (on est encore loin de la représentation planimétrique), où les montagnes et les collines sont dessinées de profil et les localités par des signes conventionnels également de profil avec une perspective sommaire. L'accent est mis sur la chorographie, et les voies de communication routière sont tota-

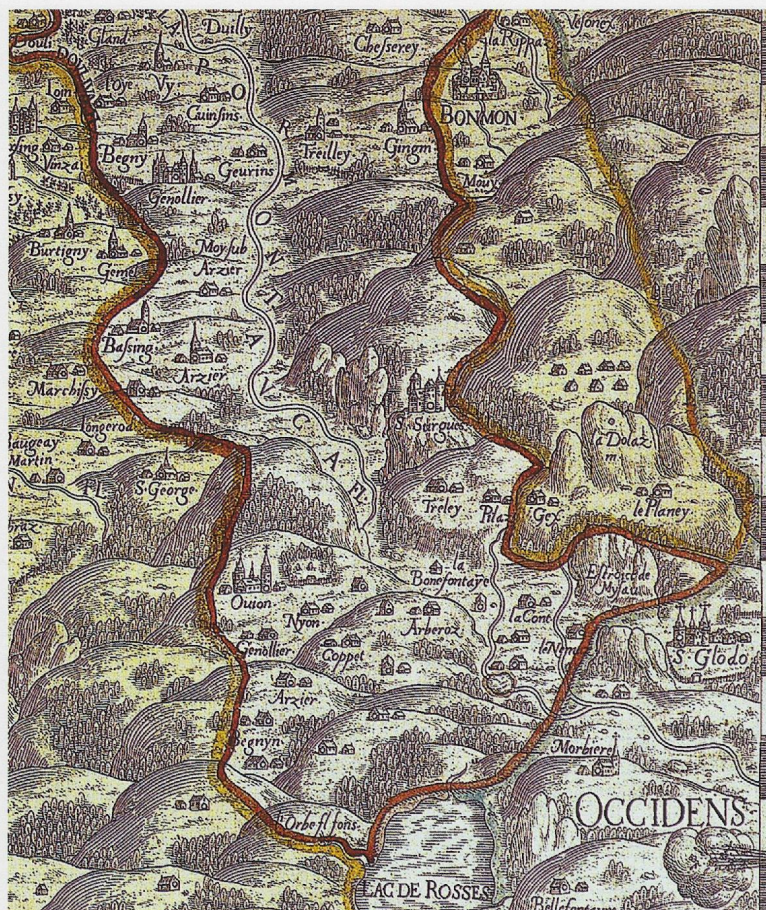


Fig. 8 - Carte du Pays de Vaud par Thomas Schoepf, 1577. Échelle approximative de l'original: 1:100'000. Détail. Universitätsbibliothek Bern, collection Ryhiner.

lement absentes. Une des feuilles représente le Pays de Vaud, vu depuis Berne, c'est-à-dire avec le nord en bas (fig. 8). Sur l'exemplaire reproduit ici sont dessinées les limites des bailliages: à l'ouest Aubonne, au centre Nyon (comprenant Arzier, Oujon et Saint-Cergue), à l'est Bonmont, pas encore bailliage autonome). L'ancienne chartreuse d'Oujon occupe ici une place sans commune mesure avec l'importance réelle du lieu quarante ans après sa suppression. Elle est à distance égale, ce qui est exact, d'Arzier et de Saint-Cergue. Pour cette dernière localité, le signe conventionnel sans équivoque et l'emplacement sur le côté ouest (droit) de la combe signalent en fait l'ancien château et non le village, ce qui est très significatif et rappelle ce que nous avons vu à propos des cartes établies presque simultanément pour les négociations sur le tracé de la frontière. Une déformation rapproche le village de Saint-George, qui en réalité est beaucoup plus éloigné. La chartreuse est entourée de fructières désignées par le nom des communes qui les font exploiter (Nyon, Coppet, Arzier, Begnins), et qui sont donc des réalités économiques enregistrées par le cartographe. L'église d'Oujon est figurée entre deux tours fantaisistes qui veulent peut-être évoquer les annexes du chevet ou une porterie.



Fig. 9 - Carte de la République de Berne par Joseph Plepp, 1638. Détail. Échelle approximative de l'original: 1:350'000. Universitätsbibliothek Bern, collection Ryhiner.

À côté, une clôture faite en partie d'un rideau d'arbres, avec un portail, pourrait suggérer un cloître entourant un préau planté de quelques arbres. Mais comme cet élément est bien distinct du groupe de bâtiments formé autour de l'église, on ne saurait exclure non plus qu'il puisse s'agir d'un dessin schématique de la maison basse. Quoi qu'il en soit, Oujon forme avec ces deux éléments un ensemble qui est sans pareil sur la carte et qui par ce caractère unique nous permet de relativiser la part de convention du dessin.

Schoepf ne s'est peut-être pas rendu sur les lieux, mais, Bernois résidant à Berne et investi d'un mandat des autorités, il avait accès aux sources officielles et notamment aux inventaires établis lors de la suppression des établissements religieux.

Dans la lignée de Schoepf, Joseph Plepp (1595-1642), architecte et peintre autant que cartographe, publie

en 1638, également sur mandat officiel, une nouvelle carte de la République de Berne²⁶ (fig. 9). Par comparaison avec son prédécesseur, il montre de nets progrès dans la représentation chorographique (précision de la gravure, même s'il s'agit toujours d'une vue panoramique et non d'une vue plane) et dans l'exactitude du réseau hydrographique.

Il est plus systématique dans les signes conventionnels figurant les sites habités ou bâtis, parmi lesquels il distingue, dans son « *Explicatio notarum* », entre ville, bailliage, château, village et ferme isolée. Oujon y est représenté sur un sommet (ce qui est inexact) par un signe qui semble s'apparenter à celui utilisé pour les villages. Arzier est probablement caché par la montagne. On y trouve de même la chartreuse de La Lance et d'anciens établissements religieux non urbains du Pays de Vaud déjà laissés à un abandon quasi-total, telles

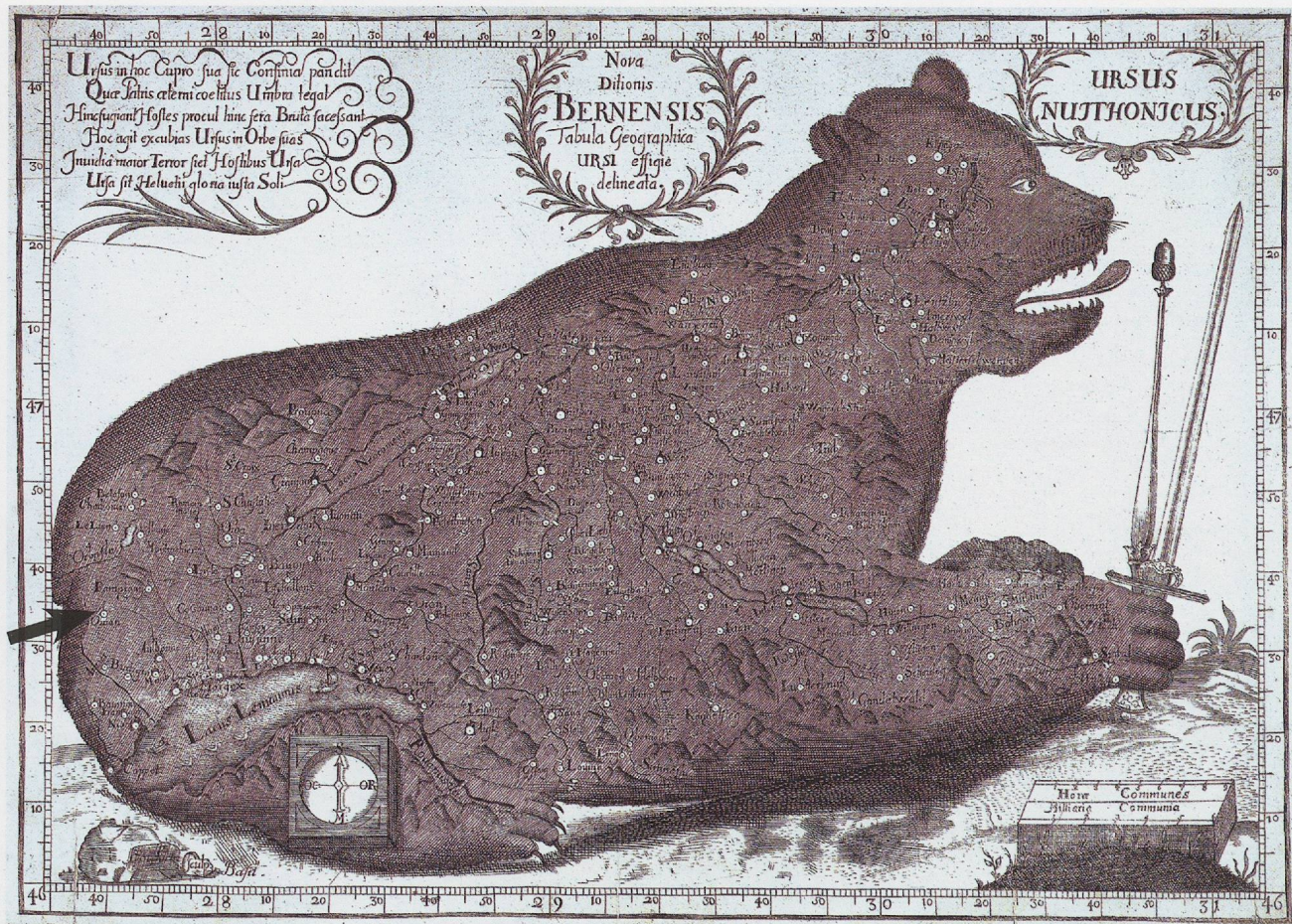


Fig. 10 - Carte de la République de Berne en forme d'ours, par Jakob Störcklein, vers 1700. Échelle approximative de l'original: 1:800'000. Universitätsbibliothek Bern, collection Ryhiner.

les abbayes cisterciennes de Montheron et Haut-Crêt. Mais dans l'ensemble, la représentation des lieux bâtis reste très conventionnelle et l'auteur paraît s'intéresser d'abord au dessin du relief et de la couverture végétale. Un dernier témoignage cartographique bernois doit être évoqué. Il s'agit du document publié par vers 1700 par Jakob Störcklein et représentant la République de Berne sous la forme de son animal emblématique, l'ours (fig. 10).

Le propos scientifique est totalement relégué derrière la figuration allégorique destinée à célébrer la puissance de Berne (« *ditio Bernensis* »). Il est assez étonnant de trouver ici encore, sur la croupe de l'imposant plantigrade, aux confins du territoire bernois, un petit symbole signalant Oujon, alors que Saint-Cergue n'y figure même pas.

Il ne fait guère de doute que Störcklein n'a fait qu'adapter (c'est-à-dire déformer) des cartes plus anciennes, mais il n'en est pas moins intéressant d'observer qu'au seuil du XVIII^e siècle, l'ancienne chartreuse d'Oujon, alors retombée dans un abandon total à peine interrompu par le passage occasionnel de chaufourniers et de verriers, a paru digne encore de figurer sur la carte d'une république au faite de sa puissance.

La cartographie scientifique de la Renaissance

Si Schoepf et ses successeurs ont travaillé sur mandat officiel des autorités et en s'aidant de documents qui leur permettaient d'apprécier la valeur politique – symbolique ou réelle – des localités à représenter sur leurs cartes, il n'en va pas de même des auteurs des projets cartographiques de la Renaissance, telle la cosmographie d'après Ptolémée, entreprise à la fin du XV^e siècle, ou sa réédition un siècle plus tard. Cette dernière est l'œuvre de Gérard Mercator, humaniste établi à Duisbourg, à qui l'on doit aussi un volume de cartes de la Gaule, des Pays-Bas et de la Germanie, publié en 1585. Leo Weisz, constatant la précision des quatre feuilles couvrant la Suisse (les cartes sont munies d'une échelle), suppose avec vraisemblance que Mercator a pris pour modèles, transmis par des intermédiaires, les cartes du savant glaronnais Aegidius Tschudi²⁷. La carte de la Suisse du sud-ouest porte en son cartouche le titre « *Das Wiflispurgergou* » (« pays de Wiflisburg », c'est-à-dire Avenches), qui à la Renaissance a des airs de réminiscence savante des anciennes unités territoriales qu'avaient formées successivement la cité des Helvètes (dont la capitale était Avenches) et le diocèse de Lausanne²⁸ (fig. 11). Remarquons que les routes n'y sont pas plus représentées que sur



Fig. 11 - Carte du « Pays de Wiflisburg » (Avenches) pour l'atlas de Gérard Mercator, 1585. Échelle approximative de l'original: 1:340'000. Zentralbibliothek Zürich, Kartensammlung.



Fig. 12 - Carte de la région lémanique, par Jacques Goulart, version Vriendt de 1607. Échelle approximative de l'original: 1:175'000. Zentralbibliothek Zürich, Kartensammlung.

la carte de Schoepf ou celle de Plepp. Outre la relative précision topographique, on est frappé par le souci de systématisation, en même temps que de sobriété, dans l'emploi des signes conventionnels. Oujon est figuré par un cercle surmonté d'une croix, au même titre que d'autres anciens établissements religieux du Pays de Vaud (l'abbaye cistercienne de Montheron ou l'hospice de Sainte-Catherine, tous deux au nord de Lausanne, ou l'abbaye du Lac-de-Joux, par exemple). L'abbaye cistercienne de Bonmont a un statut graphique supérieur, étant figurée par une tour. La systématique se laisse néanmoins ici ou là prendre en défaut, puisque des deux chartreuses encore occupées sur ce territoire, seule La Part-Dieu est représentée par un signe conventionnel pleinement développé, tandis que La Valsainte n'apparaît que comme un simple lieu marqué d'un petit cercle (Val Saint). L'ancienne chartreuse de La Lance, au bord du lac de Neuchâtel, figure sous la forme d'un cercle muni d'une tige, symbole utilisé pour plusieurs villages. Pour ce qui concerne enfin l'ancienne chartreuse de Thorberg, près de Berne, le dessin d'une tour évoque à la fois le passé castral de l'établissement et sa survivance à l'Époque moderne comme siège de bailliage.

À la différence de Schoepf, dont les compétences sont employées au service d'une entreprise d'État, Mercator est le type de l'humaniste dont l'œuvre poursuit des fins à la fois scientifiques et commerciales. Le choix des symboles cartographiques respectifs s'en ressent.

Faisons toutefois encore observer que sur cette feuille sud-ouest, la seule frontière représentée (par une ligne pointillée) est précisément celle qu'à la même époque, Berne est en train de défendre diplomatiquement: on distingue en effet une ligne qui part de Versoix, monte dans le Jura, contourne la Dôle et l'« Etroit de Joux », tous deux englobés, rejoint le lac des Rousses, après lequel le tracé se perd. Il s'agit donc, entre la Dôle et le lac, de l'extension de l'ancien désert d'Oujon. Le tracé exprime ainsi les revendications bernoises plutôt qu'une réalité juridique et trahit donc les sources du graveur²⁹. Cela n'enlève cependant rien à la qualité scientifique de la carte.

Également établie pour l'atlas de Mercator, la carte de la région du Léman, par le Genevois Jacques Goulart (publiée en 1606) marque une rupture, mais aussi un moment unique. Nous reproduisons ici la version publiée en 1607 par l'imprimeur anversois Jean-Baptiste Vriendt; elle diffère de l'original de Goulart par



Fig. 13 - *Nova Helvetiae Tabula* (carte générale de la Suisse), par Jodocus Hondius, pour l'atlas de Mercator, 1606. Échelle approximative de l'original: 1:340'000. Détail. Zentralbibliothek Zürich, Kartensammlung.

quelques détails, principalement l'orientation (Goulart avait placé le sud en haut) (fig. 12). L'ancienne chartreuse d'Oujon en est totalement absente – ce qui en soi est déjà une observation digne d'être notée – alors qu'elle se retrouvera encore sur des cartes plus récentes. Jacques Goulart (1580-1622) connaissait peut-être les lieux, mais ce n'est qu'à la fin de sa courte vie qu'il est devenu pasteur d'Arzier. Son statut de théologien érudit le laisse indépendant des entreprises cartographiques officielles de la République de Berne. Au moment de la parution de sa carte, il séjourne depuis

quelques années au Pays-Bas. Goulart fait œuvre originale par le choix du cadre, qui ne correspond pas à un territoire politique, mais à une réalité purement géographique. Telle est la préoccupation d'un auteur qui n'est aucunement tenu de mettre en évidence ou de conserver, en raison de leur signification politique, des éléments qui n'ont plus aucune réalité topographique. Un aperçu du traitement qu'il réserve à d'autres anciens monastères de large emprise territoriale conforte cette interprétation: l'abbaye cistercienne de Bonmont y figure, de même que celle de Montheron, au nord de Lausanne, dont l'église a été conservée; elles ont donc toutes deux encore une réalité topographique dont on ne saurait faire abstraction. En revanche, l'abbaye cistercienne de Haut-Crêt, rapidement laissée à l'abandon après sa suppression, est absente. Loin d'être une simple copie de Schoepf, la carte de Goulart représente un progrès appréciable dans l'évolution de la cartographie scientifique³⁰.

Flamand établi à Amsterdam, Jodocus Hondius (1563-1611) réédite en 1606 l'atlas de Mercator. Il a d'ailleurs

donné aussi une version de la carte de la région lémanique par Goulart. Sa *Nova Helvetiae Tabula* paraît avoir utilisé des sources bernoises ou genevoises, ou dans tous les cas favorables au parti bernois (fig. 13). Cette carte, où la chorographie et l'hydrographie sont les éléments dominants (il n'y a pas de routes dessinées) est en effet à notre connaissance la première carte générale de la Suisse où figure l'ancienne chartreuse d'Oujon. Présence d'autant plus insolite que la densité des noms de lieux est assez clairsemée et que l'on remarque l'absence, par exemple, pour le Pays de Vaud, de bourgs médiévaux tels que Lucens ou Saint-Prex. L'auteur a adopté une systématique relativement rigoureuse pour les signes conventionnels: les villes et les bourgs sont représentés par des groupes de bâtiments avec tours,



Fig. 14 - *Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae caeterorumque Confoederatorum ut & finitimorum Populorum Tabula Geographica et Hydrographica nova & exacta* (carte générale de la Suisse), par Hans Conrad Gyger, 1657. Échelle approximative de l'original: 1:500'000. Détail. Zentralbibliothek Zürich, Kartensammlung.

les villages par des cercles pointés. La carte ne laisse en revanche apparaître aucun système dans la représentation des établissements religieux, existants ou disparus. L'élément déterminant semble avoir été simplement la place à disposition pour les inscriptions. Il manque les chartreuses d'Ittingen et de La Part-Dieu, toutes deux alors encore occupées par une communauté, et celle de La Lance, par exemple. La présence d'Oujon, au pied d'une chaîne jurassienne quelque peu étriquée en bordure de carte, s'explique très probablement par l'utilisation de sources bernoises. C'est ce que tend à confirmer aussi le tracé, en ligne pointillée, d'une frontière délimitant, à l'est un territoire nommé *Wiflispurger-*

gow (réminiscence de Mercator et peut-être par lui de Tschudi), et au sud-ouest des prétentions que Berne, au même moment est en train d'abandonner face à la Franche-Comté: la ligne passe en effet encore par le lac des Rousses, comme l'ancien désert d'Oujon. Des remarques similaires peuvent être faites à propos de la carte de la Suisse (*Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae caeterorumque Confoederatorum ut & finitimorum Populorum Tabula Geographica et Hydrographica nova & exacta*) du Zurichois Hans Conrad Gyger (1599-1674), au demeurant inventeur de la représentation du relief en plan, marqué par des ombrages, technique qu'il a peu à peu développée et qui se présente ici à

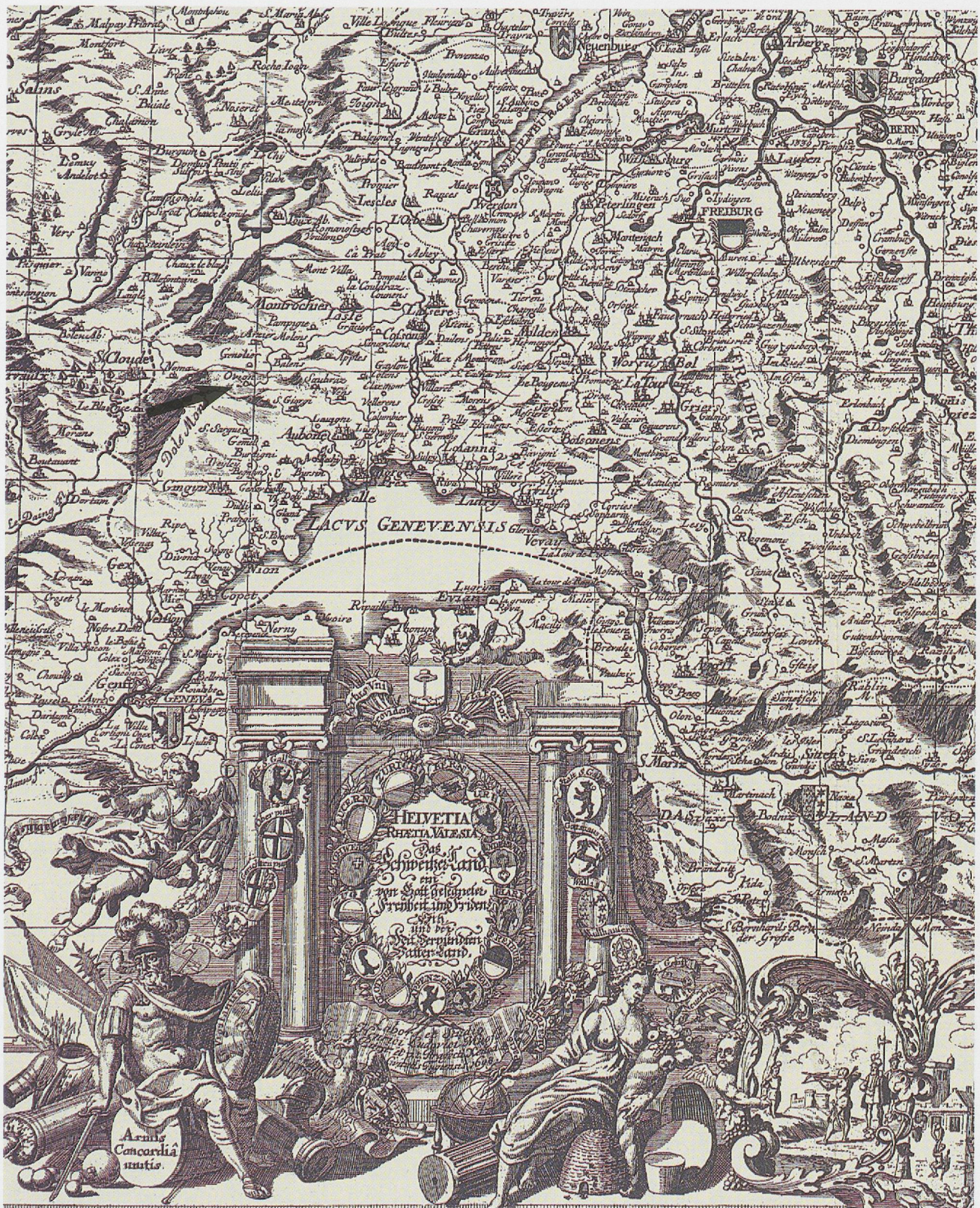


Fig. 15 - Helvetia, Rhaetia, Valesia. Das Schweizerland, ein von Gott gesegneter Freyheits- und Fridens-Sitz und der Mit-Verpündten Vatter-Land, par Heinrich Ludwig Muos, 1698 (tirage de 1710). Échelle approximative de l'original: 1:560'000. Détail. Zentralbibliothek Zürich, Kartensammlung.

un stade encore embryonnaire (fig. 14). La version que nous reproduisons a été gravée en 1657, assurément d'après des modèles nettement plus anciens, parce qu'à cette époque, sa technique était déjà plus perfectionnée³¹. Le tracé des frontières correspond aux préten-

tions bernoises de jadis et non à la réalité du moment, tant du côté de la Franche-Comté (où il passe par le lac des Rousses et suit trop longuement la haute vallée de la Valserine vers le sud-ouest), que du côté de la Savoie, où, vers le Pays de Gex, restitué à la Savoie en

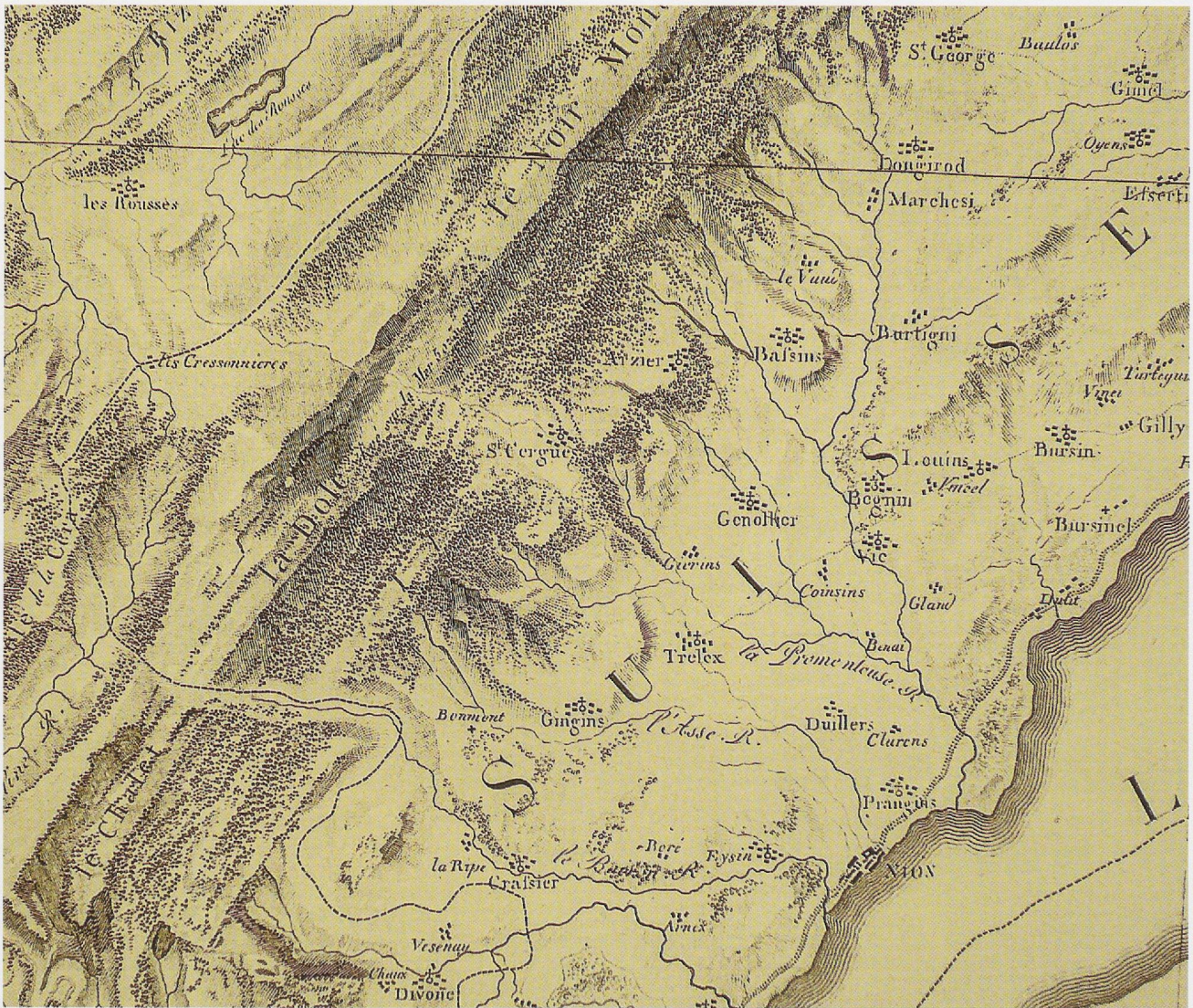


Fig. 16 - Plus grande partie de la Suisse romande ou canton de Léman, par Johann Heinrich Weiss, 1799. Échelle approximative de l'original: 1:108'000. Détail. ACV, GC 514.

1564 et conquis par la France en 1601, il laisse à Berne Divonne et une trop large part du massif de la Dôle. Autour d'Oujon, quelques détails doivent encore être observés. Ce versant du Jura est assez déformé et l'hydrographie y est particulièrement imprécise, puisque la carte situe Oujon, figuré comme une localité, sur le cours supérieur du Veyron (ce qui est faux), affluent de la Venoge, laquelle se jette dans le Léman entre Morges et Lausanne (ce qui est exact); Arzier et Genolier sont très erronément placés au nord d'Oujon, peut-être à cause d'une confusion avec les fruitières de ces communes. Bonmont est représenté comme une abbaye, avec un signe conventionnel et l'abréviation « *ab.* ». Gyger ne connaissait donc certainement pas les lieux, et à l'aide de ses diverses sources, il a tenté une interprétation hydrographique qui se révèle fautive. Sur ce point, il est nettement moins précis que Mercator et Hondius. Quant aux autres établissements monastiques, Gyger a fait figurer par exemple Montheron, La Lance, La Valsainte, mais pas La Part-Dieu.

Tout à la fin du XVII^e siècle, le cartographe zougnois Heinrich Ludwig Muos (1657-1721) fait imprimer une carte de la Suisse (*Helvetia, Rhaetia, Valesia. Das Schweitzerland, ein von Gott gesegneter Freyheits- und Fridens-Sitz und der Mit-Verpündten Vatter-Land*, 1698)³² (fig. 15). Déjà perceptible dans le titre, l'emprunt à Gyger se manifeste au grand jour dans les mêmes erreurs commises à propos de l'hydrographie et du tracé de la frontière avec le Pays de Gex et la Franche-Comté. Contrairement à tous ses prédécesseurs, Muos a omis l'ancienne abbaye cistercienne de Bonmont. Sa carte est une célébration emphatique de la Confédération des treize cantons et ne marque pas une étape majeure dans l'histoire de la cartographie de la Suisse. La carte de la Suisse par Johann Caspar Steiner (Zoug, 1685) inspire un constat identique³³. La même filiation a donné naissance, un peu plus tôt en France, à la carte de la Suisse (1667) de Nicolas Sanson (1600-1667), géographe du roi, sur laquelle figure Oujon³⁴. L'ancienne chartreuse ne se trouve pas

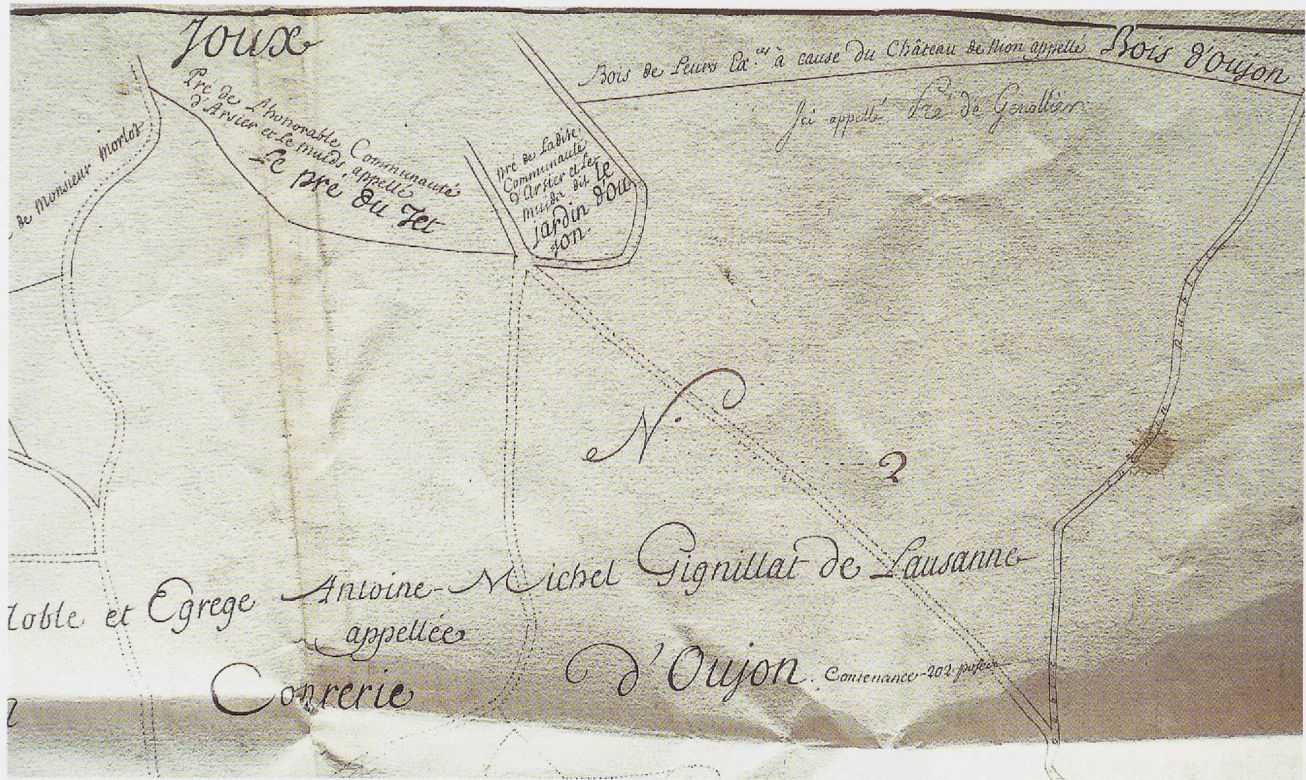


Fig. 17 - Plan du fief d'Antoine Michel Gignillat, « La Conrerie d'Oujon », vers 1720-1730. Détail. Archives communales d'Arzier, C 23k. Photo : auteur.

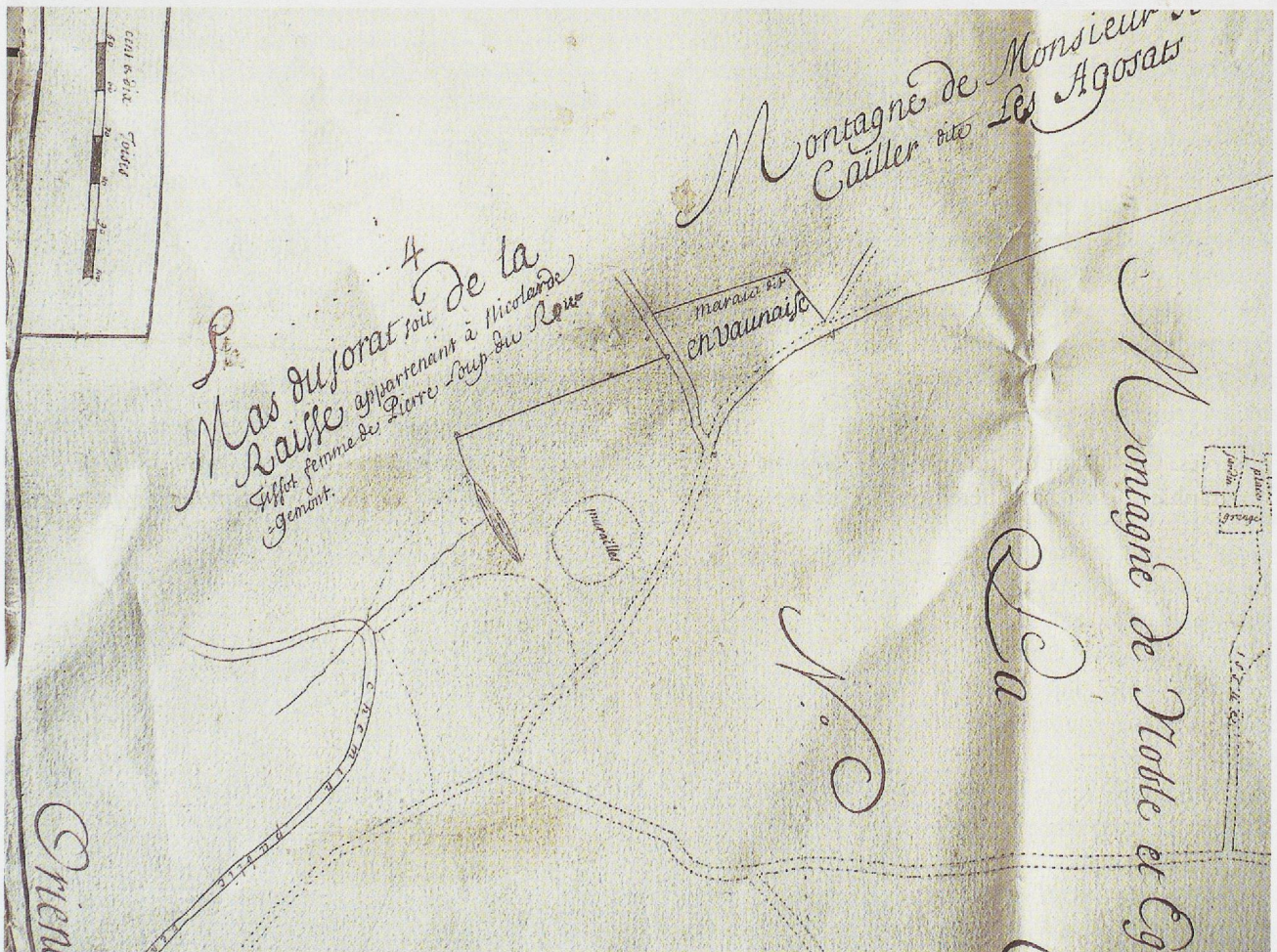


Fig. 18 - Détail du secteur de la maison basse.

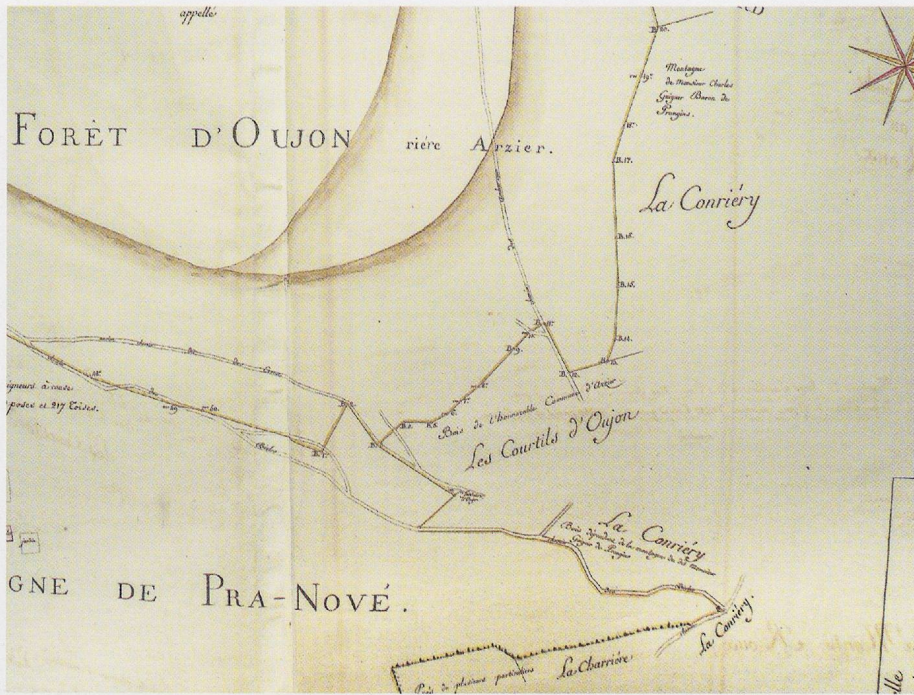


Fig. 19 - Plans géométriques des bois appartenant à Leurs Excellences de Berne, nos Souverains Seigneurs dans leur bailliage de Nyon, 1797. Détail. ACV, GB 223a.



Fig. 20 - Plan cadastral de la commune de Genolier, 1766. Détail. ACV, GB 239b.

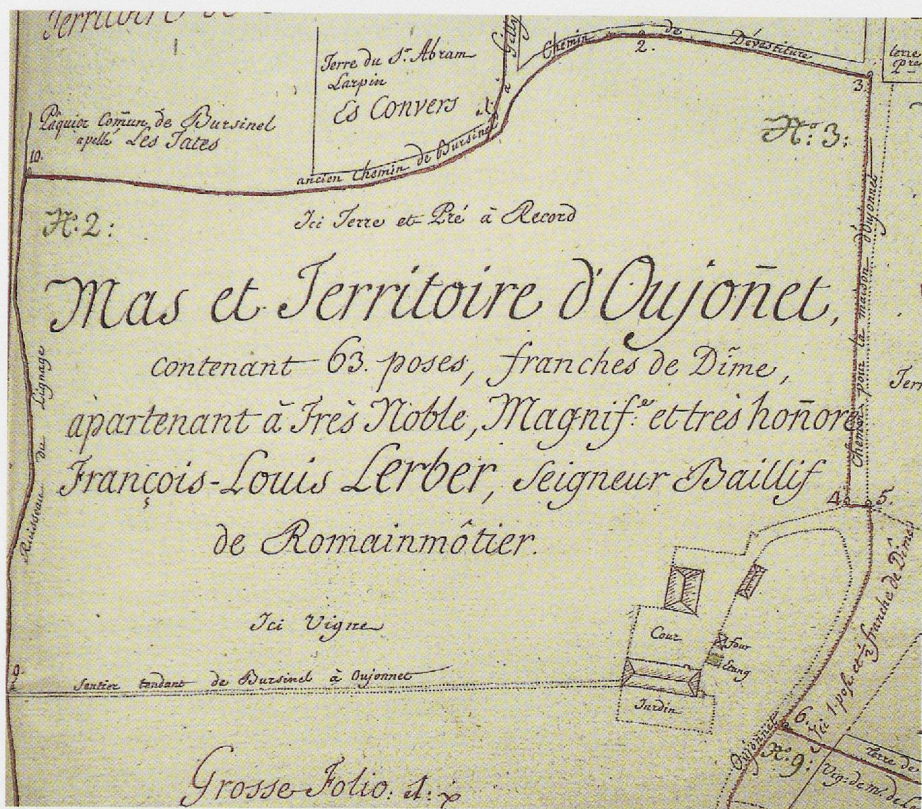


Fig. 21 - Grosse de la reconnaissance du domaine d'Oujeonet, par Nillion, 1767. Détail.
Extrait du texte d'introduction: « Très Noble Magnifique et très Honoré François Louis Lerber, du Conseil souverain de la Ville & République de Berne, ancien Commissaire général, moderne seigneur Baillif de Romainmôtier a confessé et reconnu de tenir et posséder du fief et directe seigneurie de Leurs Excellences Nos Souverains Seigneurs de la Ville & République de Berne, pour leur château & Bailliage de Nyon, à cause d'Oujon, les biens & possessions ci-après limités, par lui acquis de la Noble hoirie Bogdan le onzième Janvier dernier, situés à Oujeonet et aux environs. » ACV, Fi 141

sur la carte concurrente de Pierre Du Val (1618-1683), lui aussi géographe du roi, carte publiée en 1664. Mais sur toutes les deux, le réseau hydrographique reproduit les erreurs de leur modèle³⁵.

Le catalogue pourrait être poursuivi, mais sans grand profit pour notre problématique, à savoir la survivance des monastères comme emblèmes de pouvoir. Le degré de commercialisation atteint par la cartographie en cette fin de XVII^e siècle nous éloigne définitivement du sujet.

Le Siècle des Lumières et l'avènement des plans de géomètres

Au XVIII^e siècle, les anciennes irrégularités – quand ce ne sont pas les fantaisies – cartographiques imputables à des considérations non scientifiques disparaissent progressivement. Devenant de plus en plus précise, approchant la maîtrise de la représentation du relief en plan, ajoutant les réseaux routiers aux figurations chorographiques, la cartographie, en devenant plus scientifique, perd la charge symbolique subjective qui faisait son intérêt pour notre propos. Au moment où, en Suisse, sonne le glas de l'Ancien Régime, la parution de la carte du Strasbourgeois Johann Heinrich Weiss (1799) marque un moment important dans cette évolution irréversible (fig. 16). L'extrait que nous reproduisons ici montre la totale « mise à plat » du terrain et des localités. Il n'y a désormais plus aucune place pour des pondérations commandées par des critères autres que topographiques. De ce fait, Oujon a complètement disparu dans la forêt.

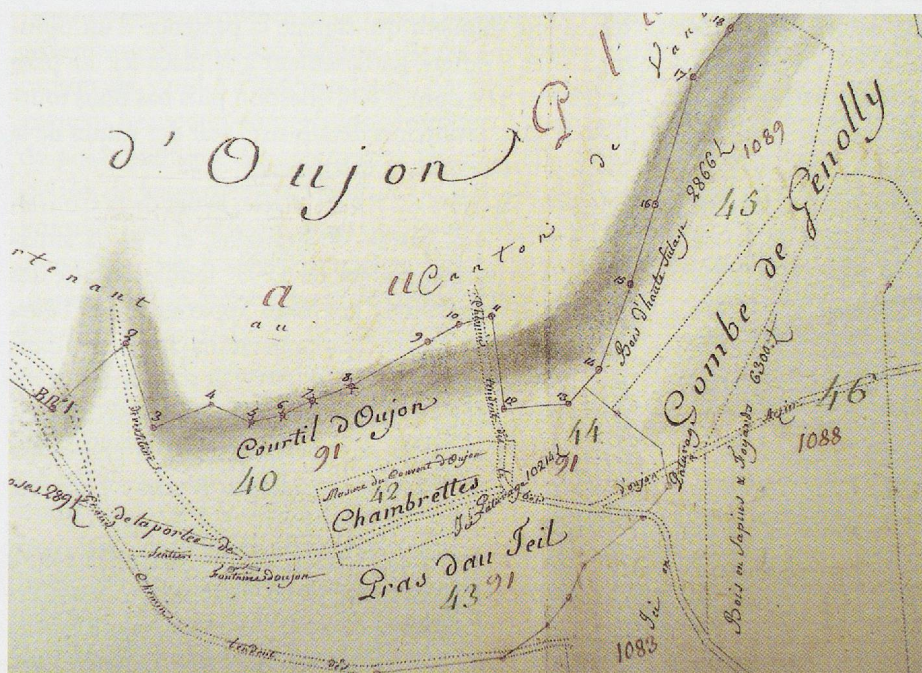


Fig. 22 - Plan cadastral de la commune d'Arzier, 1809-1812. Détail de l'emplacement de la maison haute. ACV GB 223b.



Fig. 23 - Plan cadastral de la commune d'Arzier, 1809-1812. Détail de l'emplacement de la maison basse. ACV GB 223b.

Mais le même souci de précision nous permet de retrouver notre chartreuse, sur des documents à plus grande échelle qui prennent quasiment parfois le caractère de relevés archéologiques plus ou moins involontaires: les plans cadastraux, principal support écrit de la mémoire des lieux-dits. C'est par eux que nous entrons dans l'ère de la redécouverte scientifique d'un site disparu tel que la chartreuse d'Oujon.

Les levés cadastraux se sont répandus à partir du XVII^e et surtout du XVIII^e siècle, dans le but principal de consigner la réalité matérielle des rapports de propriété dans la société d'Ancien Régime. Dans les régions d'altitude comme la chaîne du Jura, où les propriétés étaient moins imbriquées, le besoin en est souvent apparu assez tard. À notre connaissance, la première trace de la maison haute d'Oujon sur un plan du genre cadastral remonte aux années 1720-1730. Ce plan a d'ailleurs pour objet principal un élément de l'ancien domaine de la chartreuse. Il s'agit d'un relevé de la « Montagne de Noble et Egrège Antoine Michel Gignillat de Lausanne appelée La Connerie d'Oujon » (fig. 17)³⁶. Le plan ne porte pas de date, mais le propriétaire en question est bien connu par ailleurs: appartenant à une famille en vue de Lausanne, il est lui-même commissaire-arpenteur chargé d'établir des plans de la commune de Lausanne à partir de 1720³⁷. La Conriéry, grange isolée entre la maison haute et la maison basse d'Oujon, était devenue un fief, dont le plan indique la situation et les bâtiments. En marge, sur le haut du plan, une surface enclose est désignée comme « Pré de ladite Communauté d'Arzier et Le Muids, dit Le Jardin d'Oujon ». Les géomètres ne se sont probablement guère souciés du passé monastique de l'endroit

qu'ils avaient pour mission d'arpenter, mais leur dessin nous montre que malgré l'enfouissement des ruines, le lieu-dit n'a pas bougé. Il est intéressant de noter aussi que l'emplacement était, à ce moment-là, non boisé (« pré »), situation sans doute due pour une part à l'activité des chauffourniers et des verriers après la suppression de la chartreuse. Le dessin comprend également des éléments intéressants la maison basse, dont il constitue le premier constat « archéologique ». Au lieu-dit « Au Mas du Jorat soit de La Raisse » est figuré le barrage de l'étang, avec la mention sans équivoque de « murailles³⁸ » (fig. 18). La Raisse ou Reisse est un toponyme fréquent qui signale la présence d'un moulin à scier, élément parfaitement à sa place ici. Le plan de 1809-1812 dont il sera question plus bas nous fournira de plus abondants détails sur l'état des ruines de la maison basse et sa compréhension.

Plus tard au cours du XVIII^e siècle, le fief de la Conriéry est passé aux barons de Prangins, et c'est la situation que consigne un levé de 1797, feuille extraite des « Plans géométriques des bois appartenant à Leurs Excellences de Berne, nos Souverains Seigneurs dans leur bailliage de Nyon » (fig. 19). Les « Courtils d'Oujon » désignent à nouveau une clairière. Remarquons encore au passage la marque laissée par la chartreuse sur l'hydronymie, avec la présence d'une « Fontaine d'Oujon ».

L'empreinte spatiale d'Oujon en dehors de l'enceinte du monastère proprement dit et de sa maison basse est également manifeste sur divers plans d'Ancien Régime. Elle se rencontre dans le territoire de l'actuelle commune de Genolier, où le nom de lieu-dit « Es Oujonné » rappelle les possessions de la chartreuse au nord du

village, près des limites du désert probablement³⁹. Nous donnons ici en illustration un extrait d'un plan de 1766 (fig. 20)⁴⁰.

Un second site concerné est le cellier dit de « l'Oujonnet », dans l'actuelle commune de Bursinel, près de Rolle; Oujon y a acquis des vignes au XIII^e siècle et ensuite fait construire le cellier. Là également, la mémoire du nom s'est conservée, malgré les deux siècles qui séparent la suppression de la chartreuse de l'établissement des plus anciens plans cadastraux conservés (1758, 1760 environ). Le monastère lui-même n'est pas seul à avoir laissé des traces dans la toponymie locale: un lieu dit « Es Convers » (encore aujourd'hui), immédiatement voisin de l'Oujonnet, évoque en effet l'activité des frères lais dans cette dépendance viticole (fig. 21).

Une empreinte toponymique conservée n'est cependant pas nécessairement comprise pour autant, et si sur ce plan à caractère officiel de 1767, la filiation féodale remontant à la chartreuse est explicite, « Oujonnet », par une déformation peut-être tôt survenue dans le langage courant, a longtemps été appelé erronément « Au Genêt », nom qui témoigne d'un souci très approximatif de reconstituer un lien avec quelque chose de concret. Un semblable glissement morphologique dans le domaine botanique s'observe à Sacconex, aujourd'hui dans l'agglomération genevoise, où la chartreuse avait une grange, sa plus lointaine possession. Cet éloignement a ici sans doute favorisé la rapide perte du lien onomastique avec la chartreuse, dont la gestion avait dû être fort discrète: en 1542 déjà, le domaine, alors vendu à un particulier, est dit « la grange du Jonc »⁴¹.

Nous pouvons terminer ici ce tour d'horizon des plans cadastraux de l'Ancien Régime. Après l'accession du canton de Vaud à l'indépendance, en 1803, les plans gagnent beaucoup en précision, en raison notamment du poids politique des communes, toutes égales et soucieuses de leurs prérogatives et de l'exactitude de leurs limites. C'est à cette précision que nous devons la redécouverte – à la faveur d'une sorte d'archéologie involontaire – de la maison basse de la chartreuse d'Oujon. Les plans cadastraux de la commune d'Arzier établis de 1809 à 1812 sont à cet égard d'une richesse d'information remarquable⁴². Pour ne pas reprendre ici la description détaillée de la topographie du monastère d'Oujon, qui a déjà été étudiée⁴³, nous concentrerons notre propos sur le dessin et les notations que portent les plans cadastraux. L'emplacement de la maison haute est parfaitement reconnu comme ancien site monastique, comme le montre la légende: « Mesure du couvent d'Oujon », qu'il faut comprendre comme une description du contenu du lieu-dit « Chambrettes »

(fig. 22). Ce qui ajoute encore à l'intérêt du plan, c'est qu'il porte une ligne pointillée qui ne marque pas une limite de propriété (la parcelle en question et les environs immédiats appartiennent à la commune d'Arzier), mais correspond approximativement à l'enceinte de la maison haute, laquelle devait donc encore être perceptible dans le terrain, ou dont le tracé s'était perpétué d'une quelconque autre manière. Le toponyme « Chambrettes », signale très vraisemblablement la présence de vestiges archéologiques (murs)⁴⁴. Au nord des « Chambrettes », le « Courtil d'Oujon », déjà rencontré, désigne probablement un espace non boisé. Pour le site de la maison basse, dont ce plan a notablement facilité la redécouverte et la compréhension, la précision des notations, au-delà des exigences de la géométrie cadastrale, est un témoin des premiers frémissements d'un intérêt archéologique (fig. 23). À cet emplacement, le terme le plus élevé dans la hiérarchie des noms est le toponyme « La Reisse », déjà rencontré au XVIII^e siècle, et qui s'accorde parfaitement avec le « Champ du Moulin ». Mais il y a plus. Les arpenteurs ont pris la peine de relever de précieux éléments hydrographiques, non seulement le ruisseau qui coule à cet endroit, une fontaine et une source, mais aussi un « vestige d'étang », dont le mur de barrage en aval est parfaitement reconnaissable sur le plan comme sur le terrain aujourd'hui encore. L'information la plus intéressante est la notation, dans une parcelle, « pâturage et mesures du premier couvent d'Oujon ». C'est exactement à cet endroit que des prospections au sol ont permis de localiser d'anciens bâtiments de la maison basse. L'évocation d'un « premier couvent d'Oujon » ne saurait être rejetée comme pure fantaisie: elle témoigne au contraire de la perpétuation du souvenir de l'existence de la maison basse, que sa suppression par nous présumée au début du XIV^e siècle déjà, longtemps avant la maison haute, a dû faire assimiler à une première fondation.

Ne tenons pas rigueur de cette confusion aux auteurs du plan. Ils ont rendu à la science un réel service dont ils ne pouvaient eux-mêmes mesurer toute l'ampleur. Après eux, Oujon fait sa véritable entrée dans la recherche historique: en ce milieu de XIX^e siècle si fécond en travaux sur les sources sont établis, à peu d'intervalle, le premier plan archéologique de la chartreuse (1853)⁴⁵ et l'édition de son cartulaire (1854)⁴⁶. C'est au seuil de cette nouvelle ère que doit s'achever notre propos.

Abréviations :

ACV - Archives cantonales vaudoises

ADD - Archives départementales du Doubs, Besançon

AEG - Archives d'État de Genève

Notes

- 1 Cf. Wolfgang MÖSSNER: « Das Triptychon mit den Kartäuserklöstern des gesamten Erdkreises », in: *Anzeiger des Germanischen Nationalmuseums (Nürnberg)*, 1977, p. 55-66. Pour Oujon en particulier: L. AUBERSON et al., *Notre-Dame d'Oujon*, Lausanne, 1999 (Cahiers d'archéologie romande, 65), p. 60-62.
- 2 Cf. Wilhelm OECHSLI, *Le Traité de Lausanne*, Berne, 1906.
- 3 Cf. Hans Conrad PEYER, « Die Entstehung der Landesgrenze in der Vallée de Joux. Ein Beitrag zur Siedlungsgeschichte des Juras », in: *Revue suisse d'histoire*, 1, 1951, p. 429-451. La charte de Charlemagne est un faux du XI^e siècle.
- 4 ADD, Manuscrit 245.
- 5 *L'espace comtois par la cartographie du XVI^e au XVIII^e siècle*, Besançon, 1995, p. 38-39.
- 6 *Un raid des Bernois à la frontière du Jura en 1593*. Texte transcrit par Roger CRETIN-MAITENAZ, Besançon, 2009, p. 94-95. Les documents en question (enquête du Parlement de Dole) sont conservés aux ADD sous la cote 2B 526.
- 7 La publication de 1995 donne une fourchette un peu plus large (1480-1512), fondée sur l'admission des deux villages concernés dans la bourgeoisie de Neuchâtel.
- 8 Cf. L. AUBERSON et al., *Notre-Dame d'Oujon*, op. cit., p. 44-45 (l'argumentation est reprise de dom Courtray).
- 9 Argument produit dans *Un raid des Bernois*, op. cit., p. 95. Une édition commentée de cette sentence, nulle part citée dans sa teneur, reste encore à faire. Un exemplaire est conservé aux ADD dans le dossier 2B 523.
- 10 Voir François de DAINVILLE: *Le langage des géographes. Termes, signes, couleurs des cartes anciennes 1500-1800*, Paris, 1964; Patrick GAUTIER DALCHÉ: « Limite, frontière et organisation de l'espace dans la géographie et la cartographie de la fin du Moyen Age », in: Guy P. MARCHAL (éd.), *Frontières et conceptions de l'espace (11^e-20^e siècles)*. Actes du colloque de Lucerne, 1995, Zurich, 1996 (Clio Lucernensis, 3), p. 93-122.
- 11 L. AUBERSON et al., *Notre-Dame d'Oujon*, op. cit., p. 57.
- 12 Ibid., p. 48-49. Cf. aussi la contribution de V. Corriol et J.-D. Morerod dans ce volume.
- 13 Jean-François ROBERT: *Vieilles bornes en Pays de Vaud*, Aubonne, 1980 (Association pour l'Arboretum du vallon de l'Aubonne, Cahiers du Musée du Bois, 5), p. 13.
- 14 Coordonnées 502.025/148.800.
- 15 Cf. Jean-Daniel MOREROD, « Deux destins liés: la chartreuse d'Oujon et la communauté d'Arzier », in L. AUBERSON et al., *Notre-Dame d'Oujon*, op. cit., p. 65-82.
- 16 Renseignements tirés du *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, d'Eugène MOTTAZ, art. « Arzier ». Il faudrait bien sûr faire une recherche détaillée dans les documents.
- 17 Cf. J.-D. MOREROD, « Deux destins liés », op. cit., p. 78. Il existe deux pâturages voisins, la Grande-Enne et la Petite-Enne.
- 18 ACV, GC 423.
- 19 ACV, Bq 2. En 1860, l'archiviste Baron lui a donné le titre suivant: « Cartes, plans, procès-verbaux et autres pièces, relatifs à la délimitation des frontières le long du mont Jura, entre le Canton de Berne, le Pays de Gex et la Franche-Comté, ensuite du Traité conclu à Lausanne en 1564. » Cette description est inexacte, puisque le traité de 1564 au sujet du Pays de Gex est déjà conclu. Il s'agit ici uniquement de la Franche-Comté et en particulier de la Terre de Saint-Claude.
- 20 On parle pourtant à plusieurs reprises, au XVII^e et au XVIII^e siècle, du mur d'enceinte: voir l'état des biens dressé en 1628 (« la maison de Bonmont, entourée de murs », cit. dans Eugène MOTTAZ, *Dictionnaire historique*, op. cit., t. I, p. 253); en 1798, lors de la nationalisation des biens, on mentionne également « l'enceinte » (cit. dans Patrick-R. MONBARON, « Le destin de l'abbaye de Bonmont: de la sécularisation à la privatisation », in: *Pro Bono Monte*, 1987, p. 14-31, en part. 17).
- 21 Qui reste lui aussi à étudier en détail.
- 22 ACV, GC 776.
- 23 Cf. J.-D. MOREROD, « Deux destins liés », op. cit., p. 77-78.
- 24 Voir la carte schématique de R. CRETIN-MAITENAZ, *Un raid des Bernois*, op. cit., p. 15 (situation en 1593, où les prétentions bernoises allaient un peu plus en aval dans la vallée de l'Orbe).
- 25 Leo WEISZ: *Die Schweiz auf alten Karten*, Zürich, 3^e éd., 1971, p. 92-93.
- 26 Sur Joseph Plepp, voir la notice de Johanna Strübin RINDISBACHER dans le *Dictionnaire biographique de l'art suisse*, Zurich et Lausanne, 1998, t. 2, p. 829-830 (avec bibliographie).
- 27 Leo WEISZ, *Die Schweiz*, op. cit., p. 93-98 et les planches intercalaires.
- 28 L'évocation d'Avenches figure déjà sur une esquisse de carte de la Suisse occidentale par Tschudi (v. 1530); cf. Leo WEISZ, *Die Schweiz*, op. cit., p. 52, fig. 40.
- 29 Cette allégeance aux prétentions territoriales bernoises n'est pas le fait de tous les cartographes de l'époque. Sur la carte de la Suisse du Zurichois Christoph Murer, de 1582, où Oujon ne figure pas, le tracé de la frontière passe nettement en-deçà du lac des Rousses, et correspond donc à peu près à la situation arrêtée en 1606. Cf. L. WEISZ, *Die Schweiz*, op. cit., planche face à la p. 92.
- 30 Sur d'autres particularités de la carte, qui débordent de notre propos et révèlent à la fois l'humanisme savant de l'auteur et son attachement de Genevois calviniste à la destinée de sa patrie, voir l'étude d'Étienne CLOUZOT, « Essai sur la cartographie du Léman. La carte de Jacques Goulart (1605) », in: *Genava*, 11, 1933, p. 171-187.
- 31 Cf. Leo WEISZ, *Die Schweiz*, op. cit., fig. 129 et 130 (autres cartes de la Suisse, de 1634 et 1635). Les cartes de la Suisse de Gyger ne portent pas toutes le tracé de la frontière.
- 32 L'édition reproduite ici est un tirage de 1710.
- 33 Leo WEISZ, *Die Schweiz*, op. cit., p. 168, fig. 160.
- 34 Leo WEISZ, *Die Schweiz*, op. cit., p. 167, fig. 158.
- 35 Leo WEISZ, *Die Schweiz*, op. cit., p. 165, fig. 156.
- 36 Le document, qui consiste en un seul plan, est conservé aux Archives communales d'Arzier, sous la cote C 23k. Nous n'en avions pas eu connaissance lors de la rédaction de la monographie sur Oujon.
- 37 Cf. Anne RADEFF, « Une belle sujette qui forçait dans son corset de campagnes », in: Jean-Charles BIAUDET (dir.), *Histoire de Lausanne*, Toulouse et Lausanne, 1982, p. 179-220, en part. 209.
- 38 Le terme est à comprendre au sens premier, avec le suffixe dépréciatif et collectif *-aille*: amas informe de murs ruinés.
- 39 Oujon possédait là depuis le XIII^e siècle des moulins et une grange. Cf. L. AUBERSON et al., *Notre-Dame d'Oujon*, op. cit., p. 51-53.
- 40 Ce plan non plus n'avait pas été recensé dans la monographie.
- 41 AEG, mss. hist. 319 (papiers d'Edmond Barde), fol. 90. Le chemin s'appelle aujourd'hui encore « chemin du Jonc ».
- 42 ACV, Gb 223b.
- 43 Cf. L. AUBERSON et al., *Notre-Dame d'Oujon*, op. cit., p. 177-189.
- 44 Ibid., p. 94.
- 45 Dressé par un certain Pillichody, vraisemblablement fonctionnaire du Service cantonal des forêts. Cf. L. AUBERSON et al., *Notre-Dame d'Oujon*, op. cit., p. 94.
- 46 Par Jean-Joseph HISÉLY: *Cartulaire de la chartreuse d'Oujon*, Lausanne, 1854 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 12).